

## Etat des risques

En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement et de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme et du Titre III du livre 1er du Code Forestier



|                                 |                                                                |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| <b>Réalisé en commande* par</b> | Media Immo                                                     |
| <b>Pour le compte de</b>        | SAS RIVES DE SEINE & ASSOCIES - OFFICE NOTARIAL ROUEN LUCILINE |
| <b>Numéro de dossier</b>        |                                                                |
| <b>Date de réalisation</b>      | 26/05/2026                                                     |

|                             |                                                       |
|-----------------------------|-------------------------------------------------------|
| <b>Localisation du bien</b> | 60 rue Pierre Corneille<br>76300 SOTTEVILLE LES ROUEN |
| <b>Section cadastrale</b>   | 000 XA 219                                            |
| <b>Altitude</b>             | 11.51m                                                |
| <b>Données GPS</b>          | Latitude 49.421478 - Longitude 1.091786               |

|                                   |                  |
|-----------------------------------|------------------|
| <b>Désignation du vendeur</b>     | VINCI Immobilier |
| <b>Désignation de l'acquéreur</b> |                  |

\* Document réalisé sur commande par **Media Immo** qui en assume la pleine responsabilité. Ceci, sous couvert que les informations transmises par **SAS RIVES DE SEINE & ASSOCIES - OFFICE NOTARIAL ROUEN LUCILINE** soient exactes.

| EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PRÉVENTION DE RISQUES |                                                     |                           |               |   |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------|---------------|---|
| Zonage réglementaire sur la sismicité : <b>Zone 1 - Très faible</b>                 |                                                     |                           | <b>EXPOSÉ</b> | - |
| Commune à potentiel radon de niveau 3                                               |                                                     |                           | NON EXPOSÉ    | - |
| Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols                           |                                                     |                           | NON EXPOSÉ    | - |
| Immeuble situé dans l'Obligation Légale de Débroussaillage                          |                                                     |                           | NON EXPOSÉ    | - |
| PPRn                                                                                | Inondation par crue                                 | Approuvé le 20/04/2009    | NON EXPOSÉ    | - |
| PPRn                                                                                | Inondation par crue                                 | Prescrit le 31/10/2024    | <b>EXPOSÉ</b> | - |
| INFORMATIONS PORTÉES À CONNAISSANCE                                                 |                                                     |                           |               |   |
| -                                                                                   | Inondation par crue                                 | Informatif <sup>(1)</sup> | NON EXPOSÉ    | - |
| -                                                                                   | Inondation par submersion marine                    | Informatif <sup>(1)</sup> | NON EXPOSÉ    | - |
| -                                                                                   | Mouvement de terrain                                | Informatif <sup>(1)</sup> | NON EXPOSÉ    | - |
| -                                                                                   | Mouvement de terrain Affaissements et effondrements | Informatif <sup>(1)</sup> | NON EXPOSÉ    | - |
| -                                                                                   | Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)              | Informatif <sup>(1)</sup> | NON EXPOSÉ    | - |

<sup>(1)</sup> À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.

### SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques  
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)  
Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés  
Extrait Cadastral  
Zonage réglementaire sur la Sismicité  
Cartographies des risques auxquelles l'immeuble est exposé  
Annexes : Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé  
Annexes : Arrêtés

## Etat des risques

En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement, de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme et du Titre III du livre 1er du Code Forestier

**Attention !** S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° 2006-212

du 02/01/2006

mis à jour le

### Adresse de l'immeuble

60 rue Pierre Corneille  
76300 SOTTEVILLE LES ROUEN

### Cadastre

000 XA 219

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques naturels (PPRN)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **NATURELS**
- prescrit** ☒ **anticipé** ☐ **approuvé** ☐ date 31/10/2024 <sup>1</sup> oui ☒ non ☐
- <sup>1</sup> si **oui**, les risques naturels pris en compte sont liés à : **autres** \_\_\_\_\_
- inondation** ☒ **crue torrentielle** ☐ **mouvements de terrain** ☐ **avalanches** ☐ **sécheresse / argile** ☐  
**cyclone** ☐ **remontée de nappe** ☐ **feux de forêt** ☐ **séisme** ☐ **volcan** ☐
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN <sup>2</sup> oui ☐ non ☒
- <sup>2</sup> si **oui**, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPRM)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **MINIERS**
- prescrit** ☐ **anticipé** ☐ **approuvé** ☐ date \_\_\_\_\_ <sup>3</sup> oui ☐ non ☒
- <sup>3</sup> si **oui**, les risques miniers pris en compte sont liés à : \_\_\_\_\_
- mouvements de terrain** ☐ **autres** \_\_\_\_\_
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM <sup>4</sup> oui ☐ non ☒
- <sup>4</sup> si **oui**, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **TECHNOLOGIQUES**
- prescrit** ☐ **approuvé** ☐ date \_\_\_\_\_ <sup>5</sup> oui ☐ non ☒
- <sup>5</sup> si **oui**, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à : **effet toxique** ☐ **effet thermique** ☐ **effet de surpression** ☐ **projection** ☐ **risque industriel** ☐
- > L'immeuble est situé dans un secteur d'expropriation ou de délaissement oui ☐ non ☒
- > L'immeuble est situé en zone de prescription <sup>6</sup> oui ☐ non ☒
- <sup>6</sup> Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐
- <sup>6</sup> Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente oui ☐ non ☐

### Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

- > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité classée en
- zone 1** très faible ☒ **zone 2** faible ☐ **zone 3** modérée ☐ **zone 4** moyenne ☐ **zone 5** forte ☐

### Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

- > L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui ☐ non ☒

### Information relative à la pollution de sols

- > Le terrain se situe en secteurs d'information sur les sols (SIS) NC\* ☐ oui ☐ non ☒
- \* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)

### Information relative aux obligations légales de débroussaillage (OLD)

> Le terrain est situé à l'intérieur du zonage informatif des obligations légales de débroussaillage oui ☐ non ☒

### Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

> L'immeuble est situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par décret n°2026-95 du 13 février 2026 oui ☐ non ☒

> L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme. NC\* ☐ oui ☐ non ☒

\* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de la commune)

Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est :

> d'ici à trente ans ☐

> compris entre trente et cent ans ☐

> L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ? oui ☐ non ☐

> L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ? oui ☐ non ☐

### Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T\*\*

\*\* catastrophe naturelle, minière ou technologique

> L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T oui ☐ non ☐

### Documents à fournir obligatoirement

Carte Sismicité, Zonages Réglementaires, Règlements concernant le bien, Liste des arrêtés portant connaissance de l'état de Catastrophes Naturelles.

### Vendeur - Acquéreur

|           |                  |                            |
|-----------|------------------|----------------------------|
| Vendeur   | VINCI Immobilier |                            |
| Acquéreur |                  |                            |
| Date      | 26/05/2026       | Fin de validité 26/11/2026 |

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site <https://www.nota-risques-urba.fr/>  
© 2026 Media Immo. Siège social : 124 rue Louis Baudoin 91100 CORBEIL ESSONNES - RCS EVRY 750 675 613 - RCP GENERALI N°AP 559 256

## Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement

Préfecture : Seine-Maritime

Adresse de l'immeuble : 60 rue Pierre Corneille 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN

En date du : 26/05/2026

### Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

| Type de catastrophe                                                                      | Date de début | Date de Fin | Publication | JO         | Indemnisé                |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-------------|-------------|------------|--------------------------|
| Inondations et coulées de boue                                                           | 01/09/1987    | 01/09/1987  | 03/11/1987  | 11/11/1987 | <input type="checkbox"/> |
| Inondations et coulées de boue                                                           | 07/05/1988    | 09/05/1988  | 07/10/1988  | 23/10/1988 | <input type="checkbox"/> |
| Inondations et coulées de boue                                                           | 26/02/1990    | 01/03/1990  | 24/07/1990  | 15/08/1990 | <input type="checkbox"/> |
| Inondations et coulées de boue                                                           | 27/12/1993    | 20/01/1994  | 06/06/1994  | 25/06/1994 | <input type="checkbox"/> |
| Inondations et coulées de boue                                                           | 17/01/1995    | 05/02/1995  | 21/02/1995  | 24/02/1995 | <input type="checkbox"/> |
| Inondations et coulées de boue                                                           | 01/03/1995    | 05/03/1995  | 18/07/1995  | 03/08/1995 | <input type="checkbox"/> |
| Inondations et coulées de boue                                                           | 17/07/1997    | 17/07/1997  | 12/03/1998  | 28/03/1998 | <input type="checkbox"/> |
| Inondations et coulées de boue                                                           | 05/08/1997    | 06/08/1997  | 12/03/1998  | 28/03/1998 | <input type="checkbox"/> |
| Inondations et coulées de boue                                                           | 07/08/1997    | 07/08/1997  | 12/03/1998  | 28/03/1998 | <input type="checkbox"/> |
| Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues | 25/12/1999    | 29/12/1999  | 29/12/1999  | 30/12/1999 | <input type="checkbox"/> |
| Inondations et coulées de boue                                                           | 26/03/2001    | 28/03/2001  | 27/04/2001  | 28/04/2001 | <input type="checkbox"/> |
| Inondations et coulées de boue                                                           | 22/01/2018    | 04/02/2018  | 17/04/2018  | 30/05/2018 | <input type="checkbox"/> |
|                                                                                          |               |             |             |            | <input type="checkbox"/> |

Cochez les cases **Indemnisé** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements.

Etabli le :

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : VINCI Immobilier

Acquéreur :

**Pour en savoir plus**, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

#### Définition juridique d'une catastrophe naturelle :

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".

Source : Guide Général PPR

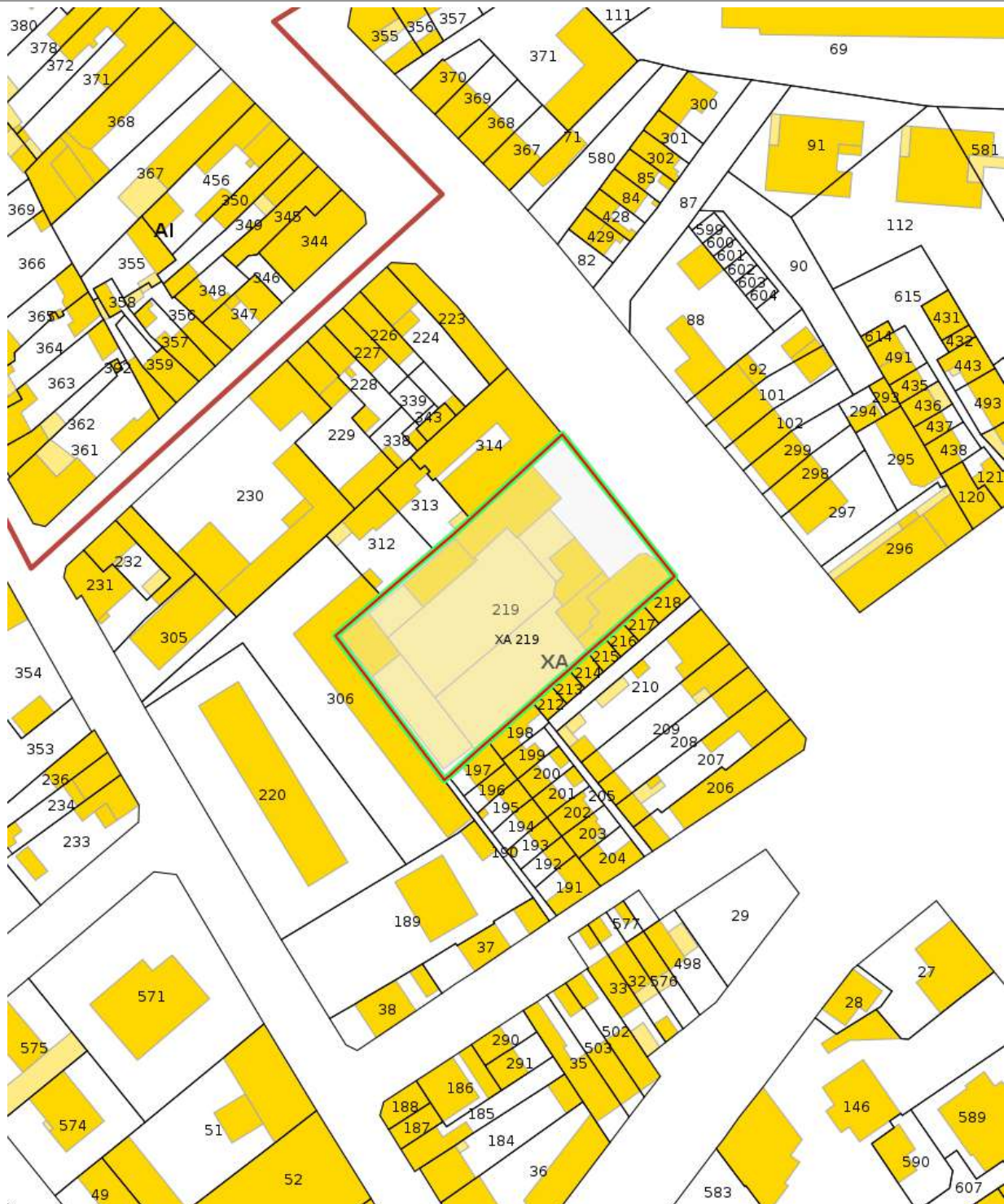
## Extrait Cadastral

Département : Seine-Maritime

Commune : SOTTEVILLE LES ROUEN

**Bases de données :** IGN, Cadastre.gouv.fr, Etalab

**Parcelles : 000 XA 219**

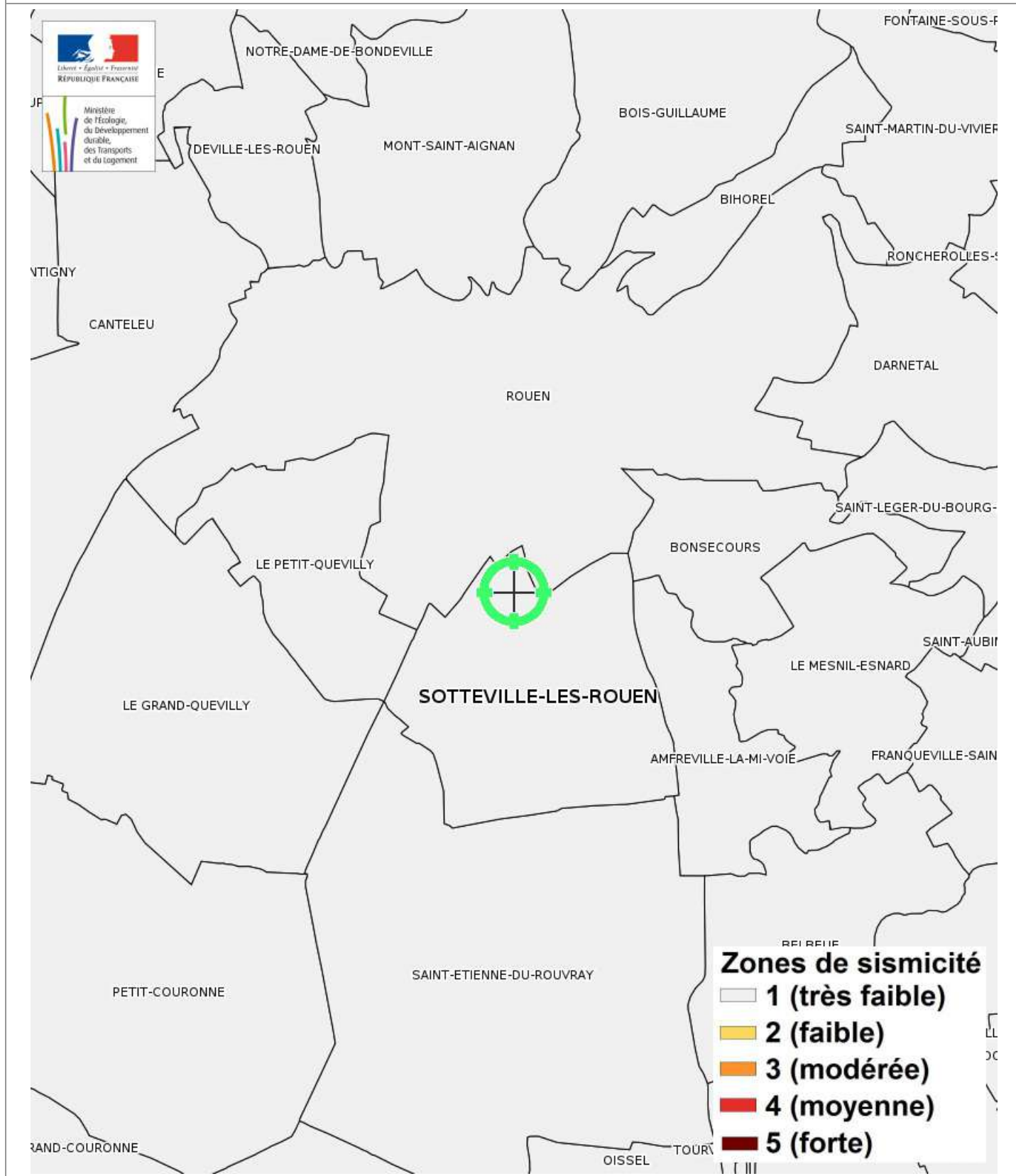


## Zonage réglementaire sur la Sismicité

Département : Seine-Maritime

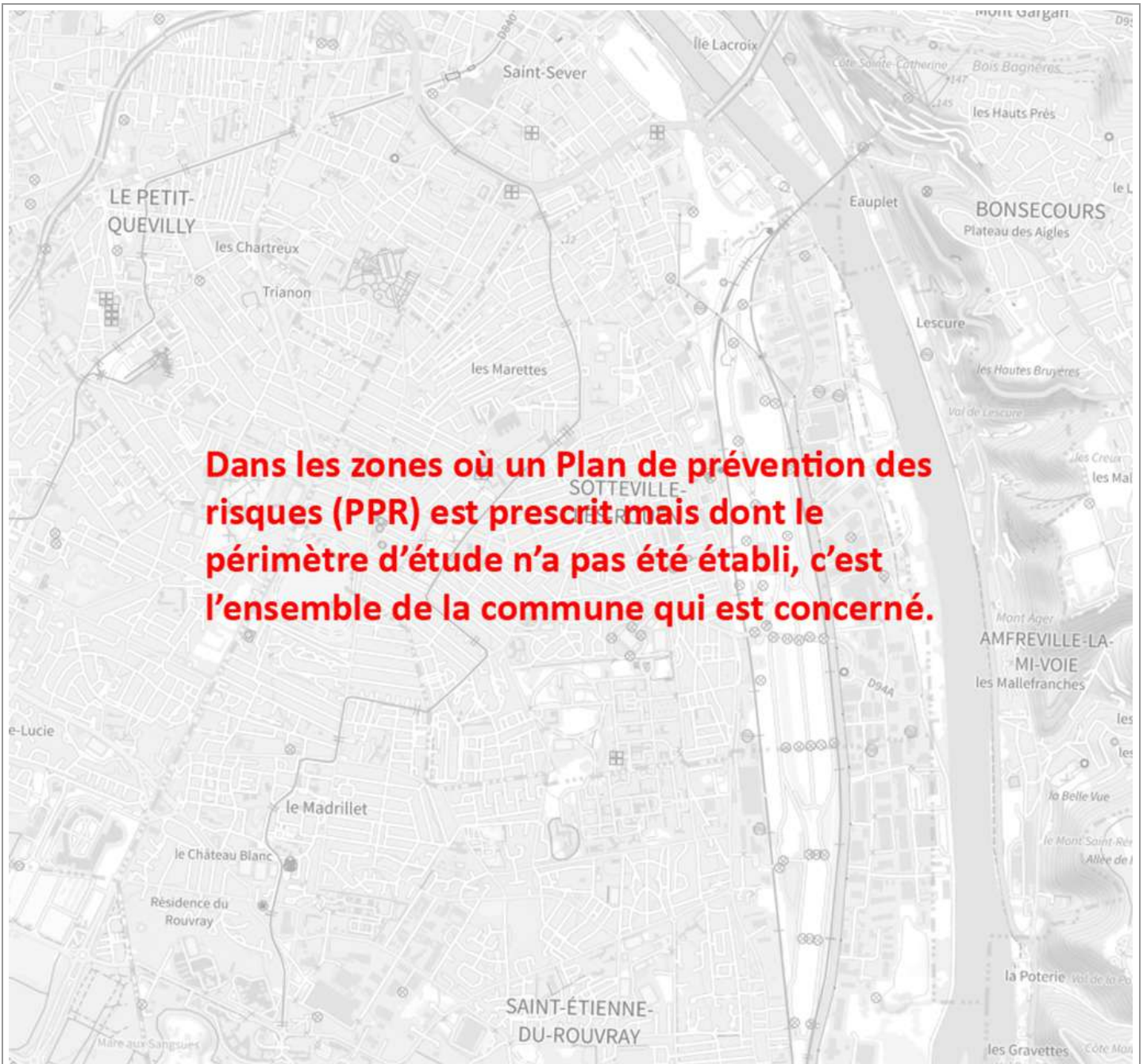
Commune : SOTTEVILLE LES ROUEN

Zonage réglementaire sur la Sismicité : Zone 1 - Très faible



## Carte

Inondation par crue

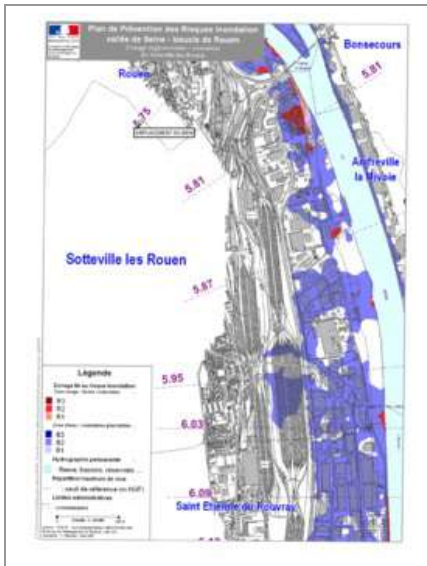


Inondation par crue Prescrit le 31/10/2024

EXPOSÉ

## Annexes

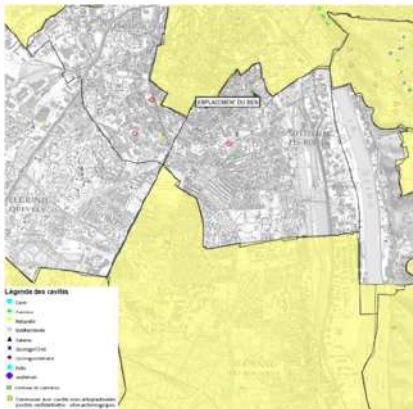
*Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé*



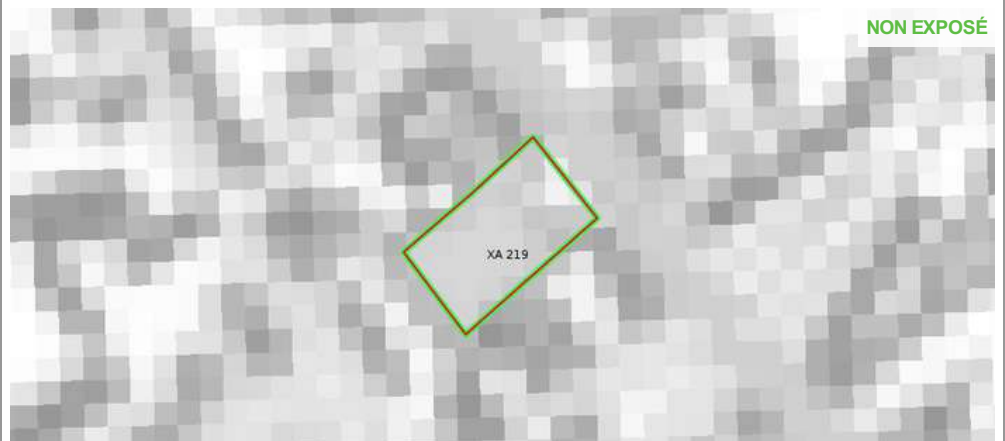
**Zoom extrait de la carte originale ci-contre**



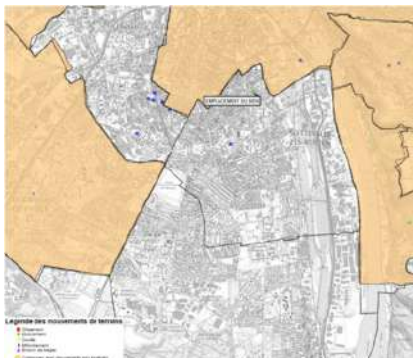
Inondation par crue Approuvé le 20/04/2009



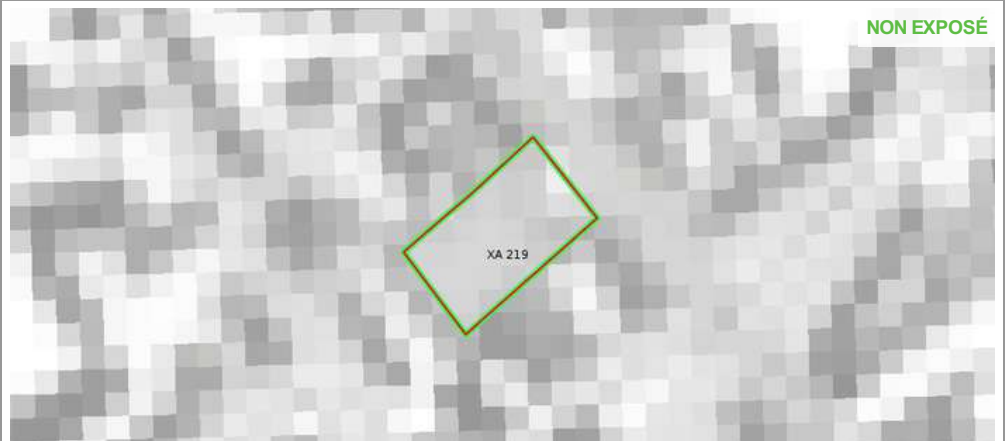
**Zoom extrait de la carte originale ci-contre**



Mouvement de terrain Affaissements et effondrements Informatif



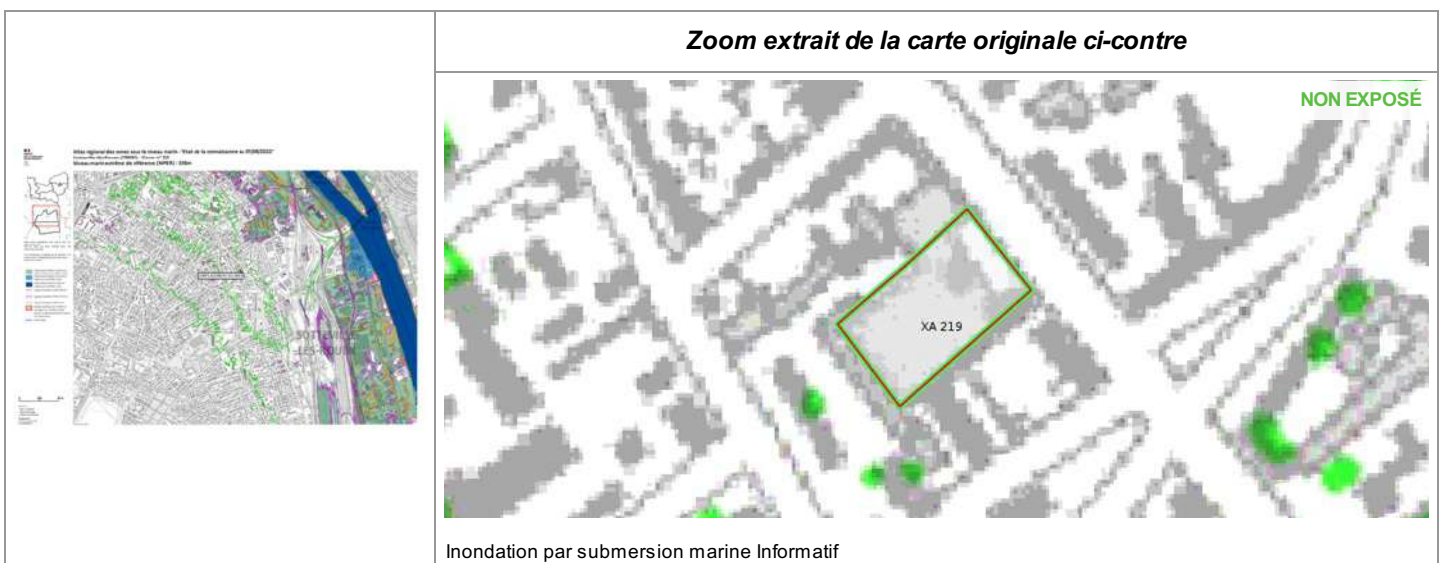
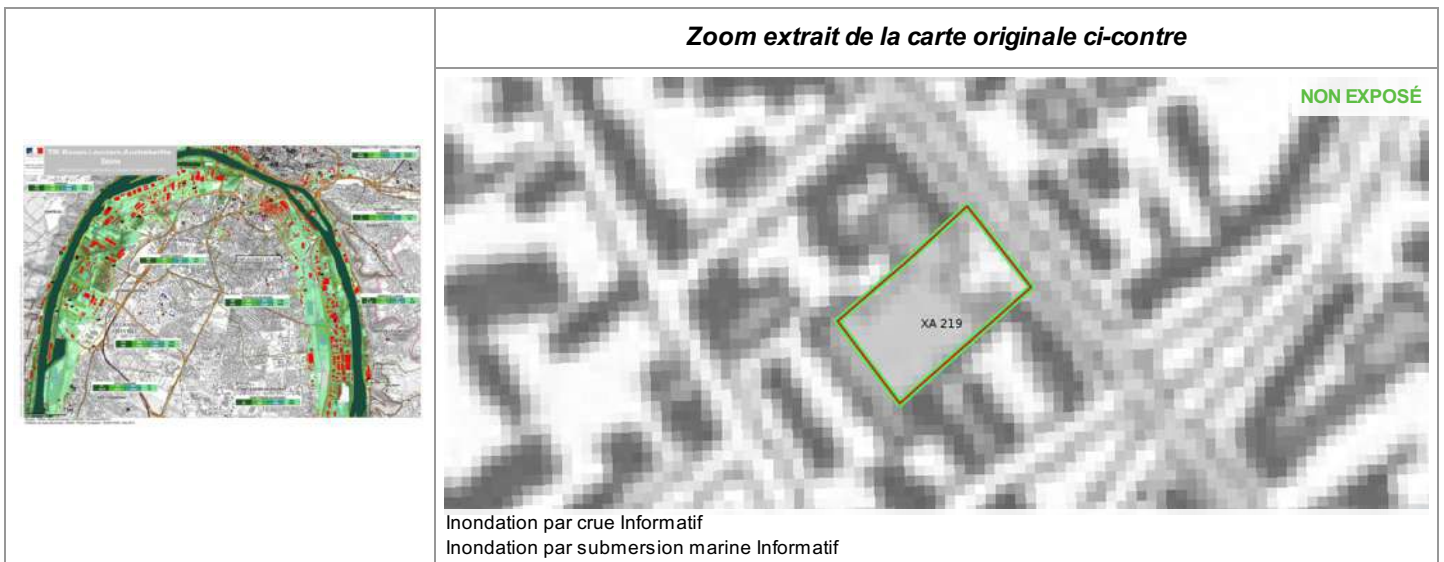
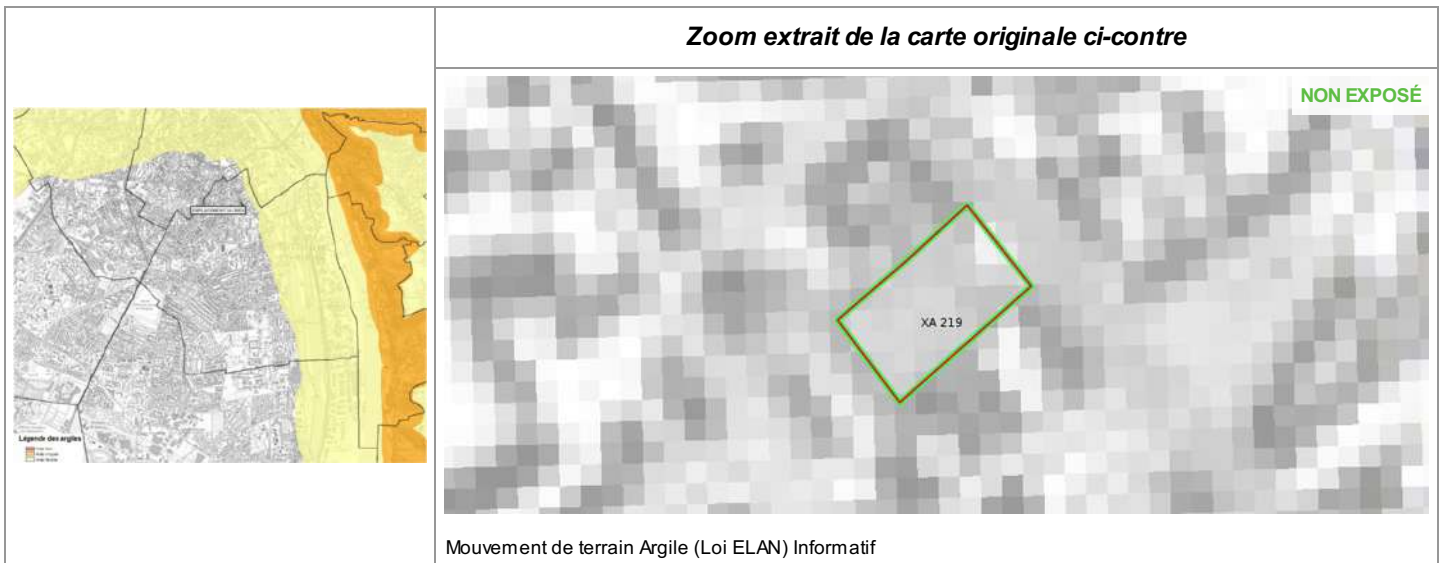
**Zoom extrait de la carte originale ci-contre**



Mouvement de terrain Informatif

## Annexes

Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé



## Annexes

Arrêtés



### PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE L'ÉQUIPEMENT

Service aménagement du territoire  
Bureau de l'environnement

Affaire suivie par : DULONGCHAMPS Eric

☎ 02 35 58 56 36

☎ 02 35 58 55 63

✉ Eric.Dulongchamps@equipement.gouv.fr

ROUEN, le 2 janvier 2006

LE PREFET,  
de la Région de Haute-Normandie  
Préfet de la Seine-Maritime

## ARRETE

**ARRETE PREFECTORAL n°2006-212 RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SITUES SUR LA COMMUNE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS.**

### VU :

- le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2122-27 ;
- le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;
- l'arrêté préfectoral n°2006-001 du 02 janvier 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Sur proposition du Secrétaire Général ;

## ARRETE

### **Article 1 :**

Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de SOTTEVILLE-LES-ROUEN sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Chaque dossier comprend :

- la mention des risques naturels et technologiques pris en compte,
- la cartographie des zones réglementées (exposées),
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie.

Le dossier d'informations est accessible sur le site Internet de la direction départementale de l'Équipement de Seine-Maritime (<http://www.seine-maritime.equipement.gouv.fr>).

## Annexes

### Arrêtés

#### Article 2 :

Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du code de l'environnement.

#### Article 3 :

Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à Monsieur le Maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.  
Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

#### Article 4 :

Mesdames et Messieurs le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement, les chefs de service régionaux et départementaux et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Rouen, le 2 janvier 2006

Le Préfet  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

Claude MOREL

## Annexes

Arrêtés



### PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
Service ressources, milieux et territoires  
Bureau risques et nuisances

Affaire suivie par : Eric Dulongchamps  
Tél. : 02 35 58 56 36  
Fax : 02 35 58 56 63  
Mél : Eric.Dulongchamps@seine-maritime.gouv.fr

Arrêté n° 2019-001 du 21 FEV. 2019

portant sur l'information des acquéreurs et des locataires des biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime,  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu l'article L2122-27 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu les articles L125-5 et R125-23 à R125-27 du code de l'environnement ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 16 février 2017, nommant Mme Fabienne BUCCIO, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-001 du 6 février 2017, portant sur l'information des acquéreurs et des locataires des biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2018 portant création de la commune nouvelle de Val-de-Scie ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 18-69 du 23 novembre 2018, portant délégation de signature à M. Yvan CORDIER, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;

*Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime*

#### ARRETE

**Article 1er** – Dans le cadre d'une mise à jour, la liste des communes annexée à l'arrêté préfectoral n° 2017-001 portant sur l'information des acquéreurs et des locataires des biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs est remplacée par une nouvelle liste (annexe 1), constituée des anciennes et des nouvelles communes concernées.

**Article 2** – L'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L125-5 du code de l'environnement s'applique dans chacune des communes listées en annexe du présent arrêté.

**Article 3** – L'obligation d'information prévue au IV de l'article L125-5 du code de l'environnement s'applique pour les communes ayant fait l'objet d'au moins un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique.

Préfecture de la Seine-Maritime – 7 place de la Madeleine – CS16036 – 76036 ROUEN CEDEX  
Standard : 02 32 76 50 00 – Courriel : [prefecture@seine-maritime.gouv.fr](mailto:prefecture@seine-maritime.gouv.fr) –  
Site Internet : [www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)

## Annexes

### Arrêtés

**Article 4** – Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consultables en mairie.

**Article 5** – Les dossiers communaux d'information sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions mentionnées à l'article L125-5 du code de l'environnement.

**Article 6** – Le présent arrêté est adressé à la chambre départementale des notaires avec les communes listées en annexe 1. Il est affiché en mairie, publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département et accessible sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (<http://www.seine-maritime.gouv.fr>). Il en sera de même à chaque mise à jour.

**Article 7** – Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet de la préfète de la Seine-Maritime, la sous-préfète de l'arrondissement du Havre, le sous-préfet de l'arrondissement de Dieppe, les directeurs régionaux et départementaux des services déconcentrés de l'État, et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie leur sera adressée.

Fait à Rouen, le **21 FEV. 2019**

La préfète,

Pour la Préfète et par délégation,  
le Secrétaire Général

Yvan CORDIER

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. En application de l'article R.414-6 du code de justice administrative, les personnes physiques ou morales ont la faculté d'utiliser la voie dématérialisée sur le site internet "www.telerecours.fr" pour saisir la juridiction administrative compétente.

## Annexes

Arrêtés

### Annexe 1

Liste des communes où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques et pollutions

| Code INSEE | Commune                     | PPR (ou PER) naturel prescrit ou approuvé | PPR technologique prescrit ou approuvé |
|------------|-----------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------|
| 76641      | SAINT-PIERRE-LE-VIEUX       | IN                                        |                                        |
| 76642      | SAINT-PIERRE-LE-VIGER       | IN                                        |                                        |
| 76647      | SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC     | IN                                        |                                        |
| 76650      | SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE | IN                                        |                                        |
| 76654      | SAINT-VAAST-DU-VAL          | IN                                        |                                        |
| 76656      | SAINT-VICTOR-L'ABBAYE       | IN                                        |                                        |
| 76657      | SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE     | IN                                        |                                        |
| 76660      | SANDOUVILLE                 | IN                                        | Th + Tox + S                           |
| 76662      | SASSETOT-LE-MALGARDE        | IN                                        |                                        |
| 76667      | SAUQUEVILLE                 | IN                                        |                                        |
| 76668      | SAUSSAY                     | IN                                        |                                        |
| 76670      | SENNEVILLE-SUR-FECAMP       | IN                                        |                                        |
| 76673      | SERVAVILLE-SALMONVILLE      | IN                                        |                                        |
| 76675      | SIERVILLE                   | IN                                        |                                        |
| 76679      | SOMMESNIL                   | IN                                        |                                        |
| 76681      | SOTTEVILLE-LES-ROUEN        | IN                                        |                                        |
| 76682      | SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL      | IN                                        |                                        |
| 76684      | TANCARVILLE                 | IN                                        |                                        |
| 76688      | THIERGEVILLE                | IN                                        |                                        |
| 76690      | THIL-MANNEVILLE             | IN                                        |                                        |
| 76694      | TOCQUEVILLE-EN-CAUX         | IN                                        |                                        |
| 76699      | TORP-MESNIL                 | IN                                        |                                        |
| 76700      | TOTES                       | IN                                        |                                        |
| 76702      | TOUFFREVILLE-LA-CORBELINE   | IN                                        |                                        |
| 76705      | TOURVILLE-LA-RIVIERE        | IN                                        |                                        |
| 76706      | TOURVILLE-LES-IFS           | IN                                        |                                        |
| 76707      | TOURVILLE-SUR-ARQUES        | IN                                        |                                        |
| 76708      | TOUSSAINT                   | IN                                        |                                        |
| 76711      | TREPORT (LE)                | IN + MVT                                  |                                        |
| 76716      | TURRETOT                    | IN                                        |                                        |
| 76717      | VAL-DE-LA-HAYE              | IN                                        | Th + Tox + S                           |
| 76718      | VALLIQUERVILLE              | IN                                        |                                        |
| 76719      | VALMONT                     | IN                                        |                                        |
| 76720      | VARENGEVILLE-SUR-MER        | IN                                        |                                        |
| 76721      | VARNEVILLE-BRETTEVILLE      | IN                                        |                                        |
| 76723      | VASSONVILLE                 | IN                                        |                                        |
| 76731      | VENESTANVILLE               | IN                                        |                                        |
| 76734      | VERGETOT                    | IN                                        |                                        |

Inondation : IN  
Mouvement de terrain : MVT  
Thermique : Th  
Toxique : Tox  
Suppression : S

## Annexes

Arrêtés



APPROB. SEINE - ROUEN

### PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE  
SERVICE GESTION DURABLE DES RESSOURCES  
MILIEUX ET TERRITOIRES  
BUREAU DES RISQUES ET NUISANCES

Affaire suivie par : Ghislaine DANAIS

02 35 58 55 78

02 35 58 55 63

ROUEN, le

20 AVR. 2009

LE PREFET

De la Région de Haute-Normandie  
Préfet de la Seine-Maritime

### ARRETE

**Objet :** Approbation du plan de prévention des risques inondation (PPRi) Vallée de la Seine - Boucle de Rouen

#### VU :

- le Code de l'Expropriation, notamment les articles R11-4 à R11-14
- le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L126-1 et R126-1 et 2
- le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L111-4 et R126-1
- le Code de l'Environnement, notamment les articles L211-1 et L562-1 à L562-9
- la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages
- la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile
- le décret n° 2005-3 du 4 janvier 2005 modifiant le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles
- l'arrêté préfectoral du 29 juillet 1999 prescrivant l'élaboration d'un plan de prévention des risques d'inondation Vallée de la Seine-Boucle de Rouen, modifié le 24 juin 2004 pour intégrer les communes de Petit-Quevilly et Hautot sur Seine au périmètre d'étude

7 place de la Madeleine - 76036 ROUEN Cedex - 02 32 76 50 00  
Site Internet : <http://www.seine-maritime.pref.gouv.fr>

## Annexes

### Arrêtés

- l'arrêté préfectoral en date du 9 janvier 2006 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'approbation du plan de prévention des risques inondation – Vallée de Seine – Boucle de Rouen,
- le rapport de l'enquête publique à laquelle il a été procédé du 27 janvier 2006 au 31 mars 2006 inclus,
- la consultation des communes concernées par le projet de PPR en date du 2 novembre 2005,
- la consultation de la Chambre d'Agriculture en date du 2 novembre 2005,
- la consultation du Centre régional de la Propriété forestière de Normandie en date du 2 novembre 2005,
- la consultation du Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence territoriale de l'agglomération Rouen-Elbeuf,
- la consultation du Port Autonome de Rouen,
- la consultation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen,
- la Communauté d'Agglomération Rouennaise,
- la délibération du conseil municipal de la commune de Belbeuf en date du 30 mars 2006,
- l'avis réputé favorable de la commune de Gouy,
- la délibération du conseil municipal de la commune de Grand Couronne en date du 15 décembre 2005,
- l'avis réputé favorable de la commune de Moulineaux,
- la délibération du conseil municipal de la commune de Oissel en date du 2 février 2006,
- la délibération du conseil municipal de la commune de Petit Couronne en date du 8 décembre 2005,
- la délibération du conseil municipal de la commune des Authieux sur le Port Saint Ouen en date du 28 mars 2006,
- la délibération du conseil municipal de la commune de Amfreville la Mivoie en date du 24 novembre 2005,
- la délibération du conseil municipal de la commune de Canteleu en date du 26 janvier 2006,
- la délibération du conseil municipal de la Ville de Rouen en date du 3 février 2006,
- l'avis réputé favorable de la commune de La Bouille,
- l'avis réputé favorable de la commune de Val de la Haye
- la délibération du conseil municipal de la commune de Hautot sur Seine en date du 31 mars 2006,
- l'avis réputé favorable de la commune de Sotteville les Rouen
- l'avis réputé favorable de la commune de Petit Quevilly,

## Annexes

### Arrêtés

- la délibération du conseil municipal de la commune de Bonsecours en date du 20 décembre 2005,
- la délibération du conseil municipal de Grand Quevilly en date du 16 décembre 2005,
- la délibération du conseil municipal de Saint Etienne du Rouvray en date du 15 décembre 2005,
- l'avis de la Chambre d'Agriculture en date du 20 décembre 2005,
- l'avis du Centre régional de la Propriété Forestière en date du 19 décembre 2005,
- l'avis du Port autonome de Rouen en date du 28 novembre 2005,
- l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen en date du 19 février 2005,
- l'avis du Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Rouen-Elbeuf en date du 27 janvier 2006,
- l'avis de l'Agglomération de Rouen en date du 16 janvier 2006,

### ARRETE

Article 1er : Est approuvé, tel qu'il est annexé au présent arrêté, le plan de prévention des risques inondation Vallée de Seine – Boucle de Rouen, sur les communes suivantes :

Amfreville-la-Mivoie  
Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen  
Belbeuf  
Bonsecours  
Canteleu  
Gouy  
Grand-Couronne  
Grand-Quevilly  
Hautot-sur-Seine  
la Bouille  
Moulineaux  
Oissel  
Petit-Couronne  
Petit-Quevilly  
Rouen  
Saint-Etienne-du-Rouvray  
Sotteville-lès-Rouen  
Val-de-la-Haye

Article 2 : Le plan de prévention des risques comprend :

- 1) une note de présentation,
- 2) un règlement,
- 3) cartes des aléas à l'échelle du 1/10 000 ème (7 planches),  
cartes des aléas à l'échelle du 1/5 000 ème (2 planches),  
cartes des aléas à l'échelle du 1/7 500 ème (4 planches),  
cartes des aléas à l'échelle du 1/15 000 ème (3 planches),  
cartes des aléas à l'échelle du 1/20 000 ème (1 planche),  
cartes des aléas à l'échelle du 1/12 000 ème (1 planche),
- 4) cartes des enjeux à l'échelle du 1/30 000 ème (3 planches),

## Annexes

### Arrêtés

- 5 ) cartes de zonage à l'échelle du 1/12 000 ème ( 2 planches )  
cartes de zonage à l'échelle du 1/ 5000 ème (2 planches )  
cartes de zonage à l'échelle du 1/ 10 000ème ( 6 planches )  
cartes de zonage à l'échelle du 1/ 7 500 ème ( 4 planches )  
cartes de zonage à l'échelle du 1 /150 00ème ( 3 planches )

Article 4 : Le plan de prévention des risques est tenu à la disposition du public:

- dans les mairies des communes concernées aux jours et heures ouvrables ,
- à la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture aux jours et heures ouvrables ,
- à la préfecture aux jours et heures ouvrables

Article 5: Mention de cet arrêté sera faite en caractères apparents dans les deux journaux ci - après désignés :

- Paris - Normandie
- Le Bulletin de l' Arrondissement de Rouen

Un exemplaire de ces journaux sera annexé au dossier .

Article 6 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs du département de Seine -Maritime

Article 7 : Des copies du présent arrêté seront adressées :

- aux maires des communes concernées
- au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute -Normandie .
- au directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture de la Seine-Maritime
- au directeur départemental des services d'incendie et de secours

Article 8 : Monsieur le Secrétaire Général,

Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées

Monsieur le directeur régional de l'environnement , de l'aménagement et du logement de Haute- Normandie .

Monsieur le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture  
sont chargés , chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté .

**Le Préfet**



René CARON

## Annexes

Arrêtés



Direction départementale des Territoires et de la mer  
Service prévention, éducation aux risques et gestion de crise

Affaire suivie par : Eric Dulongchamps et Mélanie Lebouvier  
Tél. : 02 76 78 34 15 / 02 76 78 34 16  
Mél : [eric.dulongchamps@seine-maritime.gouv.fr](mailto:eric.dulongchamps@seine-maritime.gouv.fr)  
[melanie.lebouvier@seine-maritime.gouv.fr](mailto:melanie.lebouvier@seine-maritime.gouv.fr)



**Arrêté du 31 OCT. 2024**

portant sur la prescription d'un plan de prévention des risques naturels de type inondation de la Seine normande de Sotteville-sous-le-Val au Trait.

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime,  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Le Secrétaire général de la préfecture de l'Eure,  
en charge de l'administration de l'État dans le département,**

- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L110-1, L211-1, L562-1 à L562-8, R562-1 à R562-11-9, relatifs aux plans de prévention des risques naturels prévisibles ;
- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R122-17 à R122-21, relatifs à l'évaluation environnementale de certains plans et programmes ayant une incidence notable sur l'environnement ;
- Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L152-7 et L153-60 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2019-715 du 5 juillet 2019, relatif aux plans de prévention des risques concernant les « aléas débordement de cours d'eau et submersion marine » ;
- Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Simon BABRE, préfet de l'Eure ;
- Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu le décret du 14 février 2024 portant nomination de M. Alaric MALVES, secrétaire général de la préfecture de l'Eure ;
- Vu le décret du 23 septembre 2024 portant cessation de fonctions du préfet de l'Eure - M. Simon BABRE à compter du 16 septembre 2024 ;
- Vu l'arrêté ministériel du 5 juillet 2019 relatif à la détermination, qualification et représentation cartographique de l'aléa de référence et de l'aléa à échéance 100 ans s'agissant de la submersion marine, dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des plans de prévention des risques concernant les « aléas débordement de cours d'eau et submersion marine » ;

Cité administrative, 2 rue Saint-Sever,  
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex  
Tél : 02 76 78 32 00  
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-16h30 (du lundi au jeudi)  
8h30-12h00 / 13h30-16h00 (le vendredi)

1/6

## Annexes

### Arrêtés

- Vu l'arrêté préfectoral du 17 avril 2001 portant approbation du plan de prévention des risques d'inondations de la vallée de Seine – boucle d'Elbeuf ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 20 avril 2009 portant approbation du plan de prévention des risques inondation Vallée de la Seine – Boucle de Rouen ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 3 avril 2013 portant approbation de la modification du plan de prévention des risques inondation Vallée de la Seine – Boucle de Rouen, concernant les communes de Rouen et Le Petit-Quevilly ;
- Vu l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 3 mars 2022, portant approbation du plan de gestion des risques d'inondation du bassin Seine-Normandie ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° DCAT-SJIPE-2024-05 du 4 mars 2024 portant délégation de signature à M. Alaric MALVES, secrétaire général de la préfecture de l'Eure ;
- Vu la circulaire du 30 avril 2002 relative à la politique de l'État en matière de risques naturels prévisibles et de gestion des espaces situés derrière les digues de protection contre les inondations et les submersions marines ;
- Vu la circulaire du 3 juillet 2007 relative à la consultation des acteurs, la concertation avec la population et l'association des collectivités territoriales dans les plans de prévention des risques naturels prévisibles ;
- Vu la stratégie locale de la gestion du risque inondation (SLGRI) de Rouen-Louviers-Austreberthe, arrêtée par la préfète de la région Normandie et préfète de la Seine-Maritime et par le préfet de l'Eure le 31 mars 2016 ;

#### Considérant -

le risque d'inondation par débordement de la Seine, attesté par de nombreux précédents historiques, et l'enjeu induit par le peuplement et l'activité de la vallée de la Seine ;

le fonctionnement estuarien de la Seine, influencé par les effets du changement climatique induisant une hausse du niveau marin ;

qu'en application de l'article L562-1 du code de l'environnement, l'État est responsable de l'élaboration et de l'actualisation des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) dans les zones exposées aux risques ;

que les deux plans de prévention des risques d'inondations de la vallée de la Seine – boucles de Rouen et d'Elbeuf ne prennent pas en compte les effets du changement climatique ;

que les orientations des stratégies locales de gestion des risques inondation (SLGRI) préconisent une gestion du risque inondation, à une échelle hydrographique cohérente qui dépasse l'échelle communale ;

la nécessité de déterminer les zones exposées au risque d'inondation, sur lesquelles l'occupation et l'utilisation des sols doivent être contrôlées, et d'indiquer les mesures préventives à mettre en œuvre, y compris sur le bâti existant ;

la nécessité d'informer la population sur les risques auxquels elle est exposée ;

les échanges préalables avec le territoire, et notamment les réunions de lancement de la démarche en date des 21 et 30 mars 2023 ;

que l'intérim du préfet de l'Eure est assuré par M. Alaric MALVES, secrétaire général de la préfecture de l'Eure, conformément à l'article 45 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié ;

*Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,*

## Annexes

### Arrêtés

#### ARRÊTENT

##### Article 1 – Prescription d'un plan de prévention des risques naturels, révisant les deux PPRI de la vallée de la Seine - boucles de Rouen et d'Elbeuf, avec extension du périmètre d'étude

Le plan de prévention des risques d'inondations de la vallée de Seine – boucle d'Elbeuf a été approuvé le 17 avril 2001.

Le plan de prévention des risques inondation vallée de Seine – boucle de Rouen a été approuvé le 20 avril 2009, puis modifié le 3 avril 2013 pour les communes de Rouen et Le Petit-Quevilly.

L'élaboration d'un plan de prévention des risques naturels de type inondation (dénommé PPRI de la Seine normande de Sotteville-sous-le-Val au Trait) est prescrit pour quarante-sept communes des départements de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés par le plan de prévention des risques naturels de type inondation de la Seine normande de Sotteville-sous-le-Val au Trait sont les suivants :

| Commune                               | Code INSEE | Commune                    | Code INSEE | EPCI compétent                       |
|---------------------------------------|------------|----------------------------|------------|--------------------------------------|
| Amfreville-la-Mi-Voie                 | 76005      | Anneville-Ambourville      | 76020      | Métropole Rouen Normandie            |
| Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen (les) | 76039      | Bardouville                | 76056      |                                      |
| Belbeuf                               | 76069      | Berville-sur-Seine         | 76088      |                                      |
| Bonsecours                            | 76103      | Bouille (la)               | 76131      |                                      |
| Canteleu                              | 76157      | Caudebec-lès-Elbeuf        | 76165      |                                      |
| Cléon                                 | 76178      | Déville-lès-Rouen          | 76216      |                                      |
| Duclair                               | 76222      | Elbeuf                     | 76231      |                                      |
| Freneuse                              | 76282      | Gouy                       | 76313      |                                      |
| Grand-Couronne                        | 76319      | Grand-Quevilly (le)        | 76322      |                                      |
| Hautot-sur-Seine                      | 76350      | Hénouville                 | 76354      |                                      |
| Jumièges                              | 76378      | Mesnil-sous-Jumièges (le)  | 76436      |                                      |
| Moulineaux                            | 76457      | Oissel                     | 76484      |                                      |
| Orival                                | 76486      | Petit-Couronne             | 76497      |                                      |
| Petit-Quevilly (le)                   | 76498      | Quevillon                  | 76513      |                                      |
| Rouen                                 | 76540      | Sahurs                     | 76550      |                                      |
| Saint-Aubin-lès-Elbeuf                | 76561      | Saint-Étienne-du-Rouvray   | 76575      |                                      |
| Saint-Martin-de-Boscherville          | 76614      | Saint-Pierre-de-Manneville | 76634      |                                      |
| Saint-Pierre-de-Varengeville          | 76636      | Saint-Pierre-lès-Elbeuf    | 76640      |                                      |
| Sotteville-lès-Rouen                  | 76681      | Sotteville-sous-le-Val     | 76682      |                                      |
| Tourville-la-Rivière                  | 76705      | Trait (le)                 | 76709      |                                      |
| Val-de-la-Haye                        | 76717      | Yainville                  | 76750      |                                      |
| Yville-sur-Seine                      | 76759      |                            |            |                                      |
| Bameville-sur-Seine                   | 27039      | Caumont                    | 27133      | Communauté de communes Roumois-Seine |
| Landin (le)                           | 27363      | Mauny                      | 76419      |                                      |

Le périmètre d'étude est cartographié en annexe 1 du présent arrêté.

##### Article 2 – Risque naturel majeur et prévisible pris en compte

Le plan de prévention porte sur le risque naturel d'inondation par débordement de cours d'eau du fleuve Seine. La modélisation du fonctionnement de l'inondation inclut l'influence marine.

##### Article 3 – Élaboration du PPRI et association des parties prenantes

La DDTM 76 rend compte au comité de pilotage (COPIL), présidé par le préfet de la Seine-Maritime, et s'appuie sur les comités techniques « Aléas » et « Enjeux et Urbanisme ». La composition des comités susmentionnés est précisée à l'annexe 2 du présent arrêté.

3/6

## Annexes

### Arrêtés

Les instances sont réunies sur proposition de la DDTM 76, afin d'assurer un suivi de la procédure et de valider des points particuliers.

Au moins une semaine avant la réunion, les participants reçoivent une invitation par voie dématérialisée.

Dans un délai d'un mois suivant ces réunions, un compte rendu est transmis aux membres pour avis avant envoi de la version définitive.

#### Article 4 – Modalités de concertation avec le grand public

La concertation avec les habitants, les associations locales et toute autre personne intéressée s'effectue au cours de l'élaboration du projet de plan de prévention des risques naturels de type inondation.

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public et de recueillir son avis sur le projet de PPRI.

#### Article 5 – Mesures de notification et de publicité

Le présent arrêté est publié au Recueil des actes administratifs (RAA) des préfectures de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Il est affiché pendant un mois minimum :

- en préfectures de la Seine-Maritime et de l'Eure ;
- en sous-préfectures de Bernay et du Havre ;
- en mairies et sièges des EPCI des communes citées à l'article 1. Une mention de cet affichage est insérée dans un journal officiel diffusé dans la Seine-Maritime et dans l'Eure.

Il est publié sur la partie consacrée au risque inondation des sites Internet des préfectures de la Seine-Maritime et de l'Eure.

#### Article 6 – Exécution

Les secrétaires généraux des préfectures de la Seine-Maritime et de l'Eure, les directeurs départementaux des territoires et de la mer de la Seine-Maritime et de l'Eure, les maires des quarante-sept communes et les présidents des deux EPCI cités à l'article 1 du présent arrêté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

#### Article 7 – Délais et voies de recours

Conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet :

- d'un recours préalable auprès :
  - du Préfet du département de la Seine-Maritime ;
  - du Préfet du département de l'Eure ;
  - du Ministre de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques.
- ou d'un recours contentieux auprès des tribunaux administratifs de Rouen ou d'Evreux, dans les deux mois à compter de sa publication au RAA prévue à l'article 5 du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet « <https://citoyens.telerecours.fr> ».

Au terme d'un délai de deux mois, le silence de l'administration vaut rejet implicite.

Le préfet de la Seine-Maritime,



Jean-Benoît ALBERTINI

Le secrétaire général de la préfecture de l'Eure,  
en charge de l'administration de l'État dans le  
département,



Alaric MALVES

4/6

## Annexes

### Arrêtés

#### ANNEXE 1

Le périmètre du plan de prévention des risques naturels de type inondation de la Seine-normande de Sotteville-sous-le-Val au Trait s'étend sur quarante-sept communes des départements de la Seine-Maritime et de l'Eure.



## Annexes

### Arrêtés

#### ANNEXE 2

##### Composition du comité technique (COTECH) Aléas

- directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) de la Seine-Maritime et de l'Eure, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Normandie ;
- établissements publics de coopération intercommunale cités dans l'article 1 (services techniques) ;
- groupement d'intérêt public Seine-Aval (GIPSA), syndicat mixte de gestion de la Seine normande (SMGSN), voies navigables de France (VNF) du bassin de la Seine et Loire aval ;
- HAROPA Port;

##### Composition du comité technique (COTECH) Enjeux et Urbanisme

- directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) de la Seine-Maritime et de l'Eure, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de la Normandie ;
- établissements publics de coopération intercommunale cités dans l'article 1 (services techniques) ;
- parc naturel régional (PNR) des boucles de la Seine, voies navigables de France (VNF) du bassin de la Seine et Loire aval ;
- HAROPA Port, Union Pour la Synergie Industrielle et le Développement Économique (UPSIDE) – Boucles de Rouen ;
- agences d'urbanisme de Rouen et du Havre, conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) de la Seine-Maritime et de l'Eure.

##### Composition du comité de pilotage (COPIL)

- préfetures de la Seine-Maritime et de l'Eure, sous-préfetures du Havre et de Bernay, directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) de la Seine-Maritime et de l'Eure, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de la Normandie ;
- conseils départementaux de la Seine-Maritime et de l'Eure, chambre d'agriculture de la Seine-Maritime et de l'Eure, chambre de commerce et de l'industrie de Normandie ;
- communes et établissements publics de coopération intercommunale cités dans l'article 1 ;
- HAROPA Port, groupement d'intérêt public Seine-Aval, syndicat mixte de gestion de la Seine normande, Union Pour la Synergie Industrielle et le Développement Économique (UPSIDE) – Boucles de Rouen, parc naturel régional (PNR) des boucles de la Seine, voies navigables de France (VNF) du bassin de la Seine et Loire aval.

La composition de chaque comité pourra évoluer, et notamment toute personnalité qualifiée ou association pourra être invitée.

## Annexes

Arrêtés



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service Risques  
Bureau des risques technologiques chroniques

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Normandie**

**Arrêté 27 JAN, 2026** révisant les Secteurs d'Information sur les Sols pour le département de  
Seine-Maritime

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,**

- Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 556-2, L. 125-6 et L. 125-7, R. 125-41 à R. 125-47 ;
- Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles R. 151-53, R. 410-15-1, R. 431-16 et R. 442-8-1 ;
- Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) qui prévoit l'élaboration de secteurs d'information sur les sols (SIS), ainsi que la révision annuelle de cette liste ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les départements ;
- Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Jean-Benoit ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral instituant des secteurs d'information sur les sols (SIS) dans la Communauté d'agglomération de Fécamp Caux Littoral du 29 janvier 2019 ;
- Vu l'arrêté préfectoral instituant des secteurs d'information sur les sols (SIS) dans la Communauté d'agglomération Caux Seine Agglo du 27 mars 2020 ;
- Vu l'arrêté préfectoral instituant des secteurs d'information sur les sols (SIS) sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie du 25 mai 2020 ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2020 instituant des secteurs d'information sur les sols (SIS) dans la Communauté d'agglomération de la Région Dieppoise ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 13 juin 2022 instituant des secteurs d'information sur les sols (SIS) dans la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 2024 instituant des secteurs d'information sur les sols (SIS) dans la Communauté de communes des 4 Rivières ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 2024 instituant des secteurs d'information sur les sols (SIS) dans la Communauté de communes Caux-Austreberthe ;

## Annexes

### Arrêtés

- Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 2024 instituant des secteurs d'information sur les sols (SIS) dans la Communauté de communes Falaises du Talou ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 2024 instituant des secteurs d'information sur les sols (SIS) dans la Communauté de communes du Plateau de Caux-Doudeville-Yerville ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 2024 instituant des secteurs d'information sur les sols (SIS) dans la Communauté de communes des Villes Sœurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 2024 instituant des secteurs d'information sur les sols (SIS) dans la Communauté de communes Yvetot Normandie ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 2024 instituant des secteurs d'information sur les sols (SIS) dans la Communauté de communes Bray Eawy ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 2024 instituant des secteurs d'information sur les sols (SIS) dans la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 2024 instituant des secteurs d'information sur les sols (SIS) dans la Communauté de communes Interrégionale Aumale Blangy-sur-Bresle ;
- Vu l'arrêté préfectoral instituant des secteurs d'information sur les sols (SIS) dans la Communauté de communes Terroir de Caux du 6 février 2024 ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2024 révisant les secteurs d'information sur les sols (SIS) pour le département de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2025 donnant délégation de signature à M. Zoheir BOUAOUICHE, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime, sous-préfet de Rouen ;
- Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 16 janvier 2026 proposant la révision de la liste des SIS sur le département de la Seine Maritime,
- Vu la consultation officielle des collectivités tenue entre le 10 novembre 2025 et le 10 janvier 2026 auprès des mairies de Amfreville-La-Mi-Voie, Oissel, Canteleu, Cléon, Sotteville-lès-Rouen, Tourville-La-Rivière, Sahurs, Saint-Pierre-Lès-Elbeuf, Maromme, Mont-Saint-Aignan, Dieppe, Rouxmesnil-Bouteilles, Le Havre, Bolbec, Terre de Caux, Ponts-Et-Marais, Eu, Rieux, Bosc-Le-Hard, Saint-Léonard, ainsi qu'auprès des établissements publics de coopération intercommunale, la Métropole Rouen Normandie, la Communauté d'agglomération de la Région Dieppoise, la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, la Communauté d'agglomération Caux Seine Agglo, la Communauté de communes des Villes Sœurs, la Communauté de communes interrégionale Aumale Blangy-sur-Bresle, la Communauté de communes Inter Caux Vexin, et la Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral ;
- Vu l'avis des maires des communes de Bosc-Le-Hard, Bolbec, Eu, Saint Léonard, Sotteville-lès-Rouen, Canteleu et du président de la Communauté de communes Caux Seine Agglo ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création de SIS par les courriers en date du 25 novembre 2025 ;
- Vu l'absence d'observation du public recueillie entre le 10 octobre et le 10 décembre 2025 ;

## Annexes

### Arrêtés

#### Considérant

qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

*Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime*

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du code de l'environnement, les secteurs d'information sur les sols (SIS) suivants sont créés :

Pour la Métropole Rouen Normandie :

Commune d'Amfreville-La-Mi-Voie :

- SIS N° SSP5058450101 relatif au site « Société d'exploitation Automobiles 76 (SEA 76) » ;

Commune de Oissel :

- SIS N° SSP00108720101 relatif au site « YORKSHIRE FRANCE » ;

Commune de Canteleu :

- SIS N° SSP5067810101 relatif au site « IPODEC Normandie » ;

Commune de Cléon :

- SIS N° SSP00127540101 relatif au site « BOLLORE ÉNERGIE Cléon » ;

Commune de Sotteville-lès-Rouen :

- SIS N° SSP00127730101 relatif au site « Castres Équipement » ;

- SIS N° SSP00086420102 relatif au site « BODY CARE FRANCE HOLDINGS SARA LEE (ex- Ki-wi) » ;

Commune de Tourville-La-Rivière :

- SIS N° SSP00093440101 relatif au site « SGL CARBON COMPOSITES S.A. » ;

- SIS N° SSP00093050101 relatif au site « SNIT1 » ;

Commune de Sahurs :

- SIS N° SSP40872880101 relatif au site « PLASTIQUES DE SAINT AUBIN » ;

Commune de Saint-Pierre-Lès-Elbeuf :

- SIS N° SSP00095220101 relatif au site « Laboratoires AUXIBIO » ;

Commune de Malaunay :

- SIS N° SSP5092370101 relatif au site « TEINTURES ET APPRETS DE NORMANDIE (TAN) » ;

Commune de Maromme :

- SIS N° SSP00117580101 relatif au site « RVM » ;

Commune de Mont-Saint-Aignan :

- SIS N° SSP00116840101 relatif au site « D2T DRECQ DANIEL TECHNOLOGIES D2T » ;

Pour la Communauté d'agglomération de la Région Dieppoise :

Commune de Dieppe : SIS N° SSP5059990101 relatif au site « Abraham Pièces Auto » ;

Commune de Rouxmesnil-Bouteilles : SIS N° SSP00123200101 relatif au site « FAST INDUSTRIES » ;

Pour la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole :

Commune du Havre : SIS N° SSP5065720101 relatif à l'ancien site « LEGAL » ;

p 3 / 6

## Annexes

### Arrêtés

Pour la Communauté d'agglomération Caux Seine Agglo :

Commune de Terre de Caux : SIS N° SSP5075930101 relatif à l'ancienne décharge de Fauville-en-Caux ;

Pour la Communauté des communes des Villes Sœurs :

Commune de Ponts-Et-Marais : SIS N° SSP00056130101 relatif à l'ancien site « MARGOT » ;

Commune de Eu : SIS N° SSP5062320101 relatif à l'ancien site CBS ;

Pour la Communauté des communes interrégionale Aumale Blangy-sur-Bresle :

Commune de Rieux : SIS N° SSP00073610101 relatif au site « POLYVER » ;

Pour la Communauté des communes Inter Caux Vexin :

Commune de Bosc-Le-Hard : SIS N° SSP00079190101 relatif au site « GREEN PACK » ;

Pour la Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral :

Commune de Saint-Léonard : SIS N° SSP5076570101 relatif au site « Décharge de la croix-bi-got ».

Les fiches décrivant ces SIS sont consultables sur le site Géorisques.

Ces SIS viennent compléter ceux listés dans les arrêtés préfectoraux instituant des SIS pour les EPCI concernées et visées ci-dessus.

### ARTICLE 2 – URBANISME

Les secteurs d'information sur les sols mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> sont consultables dans leur version en vigueur sur le site Internet : <http://www.georisques.gouv.fr>.

Les secteurs d'information sur les sols définis par le présent arrêté sont annexés au plan local d'urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur des communes citées à l'article 1<sup>er</sup>.

Conformément à l'article R. 125-26 du code de l'environnement :

Lorsqu'un terrain situé en SIS fait l'objet d'une vente ou d'un bail, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Conformément à l'article L. 556-2 du code de l'environnement :

- les projets de construction ou de lotissement prévus dans un secteur d'information sur les sols font l'objet d'une étude des sols afin d'établir les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols ;
- pour les projets soumis à permis de construire ou d'aménager, le maître d'ouvrage fournit, dans le dossier de demande de permis, une attestation garantissant la réalisation de cette étude des sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement. Cette attestation doit être établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, conformément à une norme, définie par arrêté du ministre chargé de l'environnement, ou équivalent ;
- l'attestation n'est pas requise lors du dépôt de la demande de permis d'aménager par une personne ayant qualité pour bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique, dès lors que l'opération de lotissement a donné lieu à la publication d'une déclaration d'utilité publique ;

## Annexes

### Arrêtés

- l'attestation n'est pas requise lors du dépôt de la demande de permis de construire lorsque la construction projetée est située dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols et sa prise en compte dans la conception du projet d'aménagement.

Le présent article s'applique sans préjudice des dispositions spécifiques sur la pollution des sols déjà prévues dans les documents d'urbanisme.

#### ARTICLE 3 – RÉVISION DES SIS

La mise à jour de fiche SIS ne nécessite ni modification du présent arrêté, ni nouvelle consultation.

Le présent arrêté est révisé (suppression ou ajout de sites) dès lors que le préfet a connaissance d'informations lui permettant la suppression ou la création de nouveaux secteurs d'information sur les sols. La création et la suppression de secteurs d'information sur les sols sont réalisées conformément aux dispositions des articles R. 125-42 à R. 125-46 du code de l'environnement. La durée de la consultation prévue au premier alinéa de l'article R. 125-44 du code de l'environnement est fixée à deux mois.

#### ARTICLE 4 – NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, dont le territoire comprend un ou des secteurs d'information sur les sols mentionnés à l'article 1<sup>er</sup>.

#### ARTICLE 5 – PUBLICITÉ

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège des mairies de Amfreville-La-Mi-Voie, Oissel, Canteleu, Cléon, Sotteville-lès-Rouen, Tourville-La-Rivière, Sahurs, Saint-Pierre-Lès-Elbeuf, Malaunay, Maromme, Mont-Saint-Aignan, Dieppe, Rouxmesnil-Bouteilles, Le Havre, Bolbec, Terre de Caux, Ponts-Et-Marais, Eu, Rieux, Bosc-Le-Hard, Saint-Léonard, et au siège des établissements publics de coopération communale, la Métropole Rouen Normandie, la Communauté d'agglomération de la Région Dieppoise, la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, la Communauté d'agglomération Caux Seine Agglo, la Communauté de communes des Villes Sœurs, la Communauté de communes interrégionale Aumale Blangy-sur-Bresle, la Communauté de communes Inter Caux Vexin et la Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Seine-Maritime.

#### ARTICLE 6 – DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

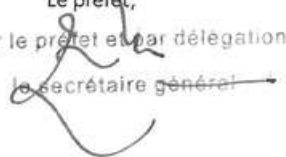
## Annexes

Arrêtés

### ARTICLE 7 – APPLICATION

Le secrétaire général de la préfecture, les maires de Amfreville-La-Mi-Voie, Oissel, Canteleu, Cléon, Sotteville-lès-Rouen, Tourville-La-Rivière, Sahurs, Saint-Pierre-Lès-Elbeuf, Malaunay, Maromme, Mont-Saint-Aignan, Dieppe, Rouxmesnil-Bouteilles, Le Havre, Bolbec, Terre de Caux, Ponts-Et-Marais, Eu, Rieux, Bosc-Le-Hard, Saint-Léonard, les présidents de la Métropole Rouen Normandie, de la Communauté d'agglomération de la Région Dieppoise, de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, de la Communauté d'agglomération Caux Seine Agglo, de la Communauté de communes des Villes Sœurs, de la Communauté de communes interrégionale Aumale – Blangy-sur-Bresle, de la Communauté de communes Inter Caux Vexin et de la Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rouen, le 27 JAN. 2026

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
  
Le secrétaire général  
Zoheir BOUAOUICHE

## Annexes

### Attestation d'assurance



Generali  
75456 Paris Cedex 09

Votre contrat PROTECTION  
ENTREPRISE ET DIRIGEANT  
n° AP559256

MEDIA IMMO  
124 RUE LOUIS BAUDOUIN  
91100 CORBEIL ESSONNES

#### Attestation d'assurance de Responsabilité Civile

Paris, le 2 décembre 2025

Generali Iard atteste que le contrat d'assurance Responsabilité Civile n°AP559256 garantit :

MEDIA IMMO  
124 RUE LOUIS BAUDOUIN  
91100 CORBEIL ESSONNES

Sont couvertes les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles :

- Mise à disposition d'un site internet permettant le téléchargement de notes de renseignements d'urbanisme, droit de preemption, certificats de carrieres, certificats d'urbanisme,
- droit de preemption, certificats d'urbanisme/de numerotage/d'hygiene et salubrite/d'alignement/de non-peril/de carrieres, concordance cadastrale, etat des risques et pollutions,
- les téléchargements de l'etat des risques de pollution des sols, des installations classees pour la protection de l'environnement; d'informations.

TABEAU DES PLAFONDS DES GARANTIES ET DES SOUS LIMITATIONS APPLICABLES EN CAS DE SINISTRE

| GARANTIES                                                                                                           | MONTANTS                                                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| <b>Responsabilité Civile avant Livraison</b>                                                                        |                                                                            |
| <b>Tous dommages confondus</b>                                                                                      | 10 000 000 EUR<br>par sinistre                                             |
| Dont :                                                                                                              |                                                                            |
| • Tous dommages résultant de la faute inexcusable de l'employeur - accidents du travail - maladies professionnelles | 2 000 000 EUR<br>par année d'assurance quel que soit le nombre de victimes |
| • Dommages matériels et immatériels consécutifs                                                                     | 3 000 000 EUR<br>par sinistre                                              |
| • Dommages immatériels non consécutifs                                                                              | 500 000 EUR<br>par sinistre                                                |

1/ 2

 **Generali Iard**, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - IDU ADEME FR232327\_03PBRV  
**Generali Vie**, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 802 062 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232327\_03PBRV  
**Generali Retraite**, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 265 418 RCS Paris - IDU ADEME FR232327\_03PBRV  
 Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

FSIF0019 / 685242790  
2040 H  


## Annexes

### Attestation d'assurance



Attestation contrat N°AP559256

| GARANTIES                                                                                                                                    | MONTANTS                               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| <b>Responsabilité Civile Après Livraison et/ou Professionnelle</b>                                                                           |                                        |
| <b>Tous dommages (corporels, matériels et immatériels confondus) et frais confondus</b>                                                      | 5 000 000 EUR<br>par année d'assurance |
| Dont :                                                                                                                                       |                                        |
| • Dommages immatériels non consécutifs                                                                                                       | 5 000 000 EUR<br>par année d'assurance |
| • Frais de restauration de l'image de marque                                                                                                 | 200 000 EUR<br>par année d'assurance   |
| • Biens, documents, médias et données confiés et/ou prêtés (Dommages matériels et immatériels consécutifs) y compris frais de reconstitution | 500 000 EUR<br>par année d'assurance   |
| <b>Frais de prévention</b>                                                                                                                   |                                        |
| <b>Frais de prévention</b>                                                                                                                   | 150 000 EUR<br>par année d'assurance   |
| <b>Atteinte Logique / Cyber</b>                                                                                                              |                                        |
| <b>Tous dommages et frais confondus</b>                                                                                                      | 150 000 EUR<br>par année d'assurance   |
| Dont :                                                                                                                                       |                                        |
| • Frais de notification                                                                                                                      | 50 000 EUR<br>par année d'assurance    |
| • Frais en cas d'atteinte à la réputation                                                                                                    | 50 000 EUR<br>par année d'assurance    |
| <b>Risques environnementaux</b>                                                                                                              |                                        |
| <b>Atteintes accidentelles à l'environnement tous dommages et frais confondus</b>                                                            | 1 000 000 EUR<br>par année d'assurance |
| Dont :                                                                                                                                       |                                        |
| • Préjudice écologique, tous dommages et frais confondus                                                                                     | 300 000 EUR<br>par année d'assurance   |
| Dont :                                                                                                                                       |                                        |
| Frais de prévention                                                                                                                          | 100 000 EUR<br>par année d'assurance   |
| • Responsabilité environnementale, tous dommages et frais confondus                                                                          | 300 000 EUR<br>par année d'assurance   |
| Dont :                                                                                                                                       |                                        |
| Frais de prévention                                                                                                                          | 100 000 EUR<br>par année d'assurance   |
| <b>GARANTIE JURIDIQUE</b>                                                                                                                    |                                        |
| <b>Défense Pénale et Recours</b>                                                                                                             | SOUSCRIT                               |

La présente attestation est valable pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit au cours de cette période.

Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

Karim BOUCHEMA  
Directeur des Opérations

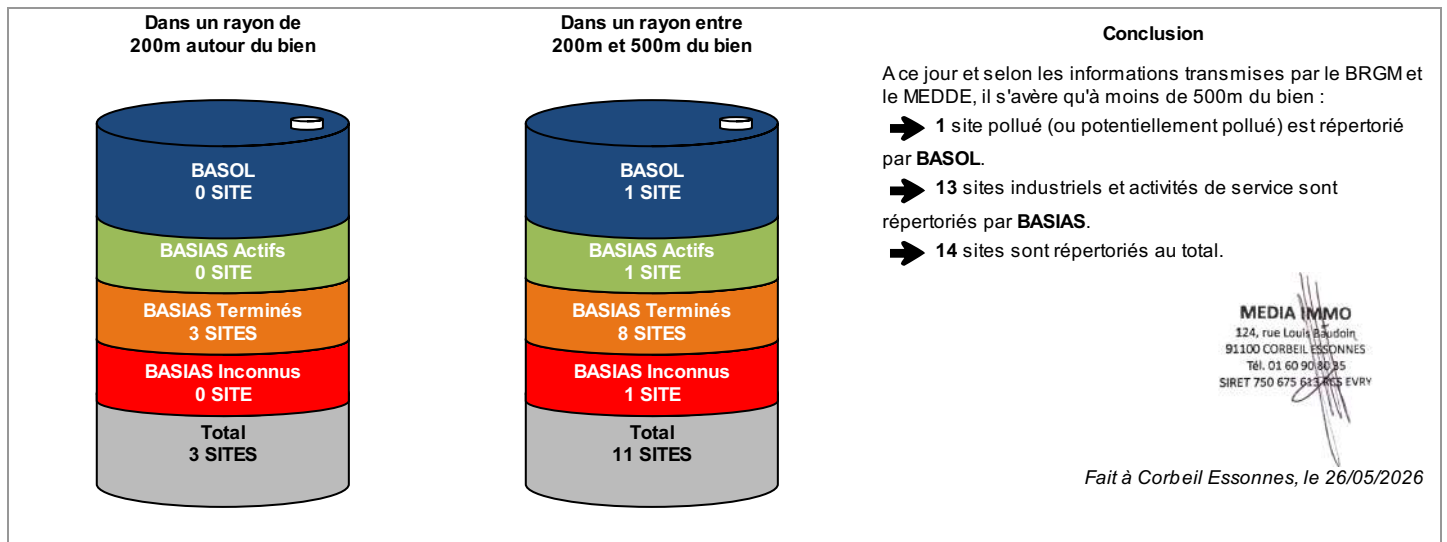
2 / 2



## Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)\*



|                                   |                                                                |
|-----------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| <b>Réalisé en commande** par</b>  | Media Immo                                                     |
| <b>Pour le compte de</b>          | SAS RIVES DE SEINE & ASSOCIES - OFFICE NOTARIAL ROUEN LUCILINE |
| <b>Numéro de dossier</b>          |                                                                |
| <b>Date de réalisation</b>        | 26/05/2026                                                     |
| <b>Localisation du bien</b>       | 60 rue Pierre Corneille<br>76300 SOTTEVILLE LES ROUEN          |
| <b>Section cadastrale</b>         | XA 219                                                         |
| <b>Altitude</b>                   | 11.51m                                                         |
| <b>Données GPS</b>                | Latitude 49.421478 - Longitude 1.091786                        |
| <b>Désignation du vendeur</b>     | VINCI Immobilier                                               |
| <b>Désignation de l'acquéreur</b> |                                                                |



\* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

\*\* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL, BASIAS, CASIAS et des futurs SIS soient à jour.

Document réalisé à partir des bases de données **BASIAS**, **BASOL** et **CASIAS**  
(gérées par le **BRGM** - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le **MEDDE** - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)

### SOMMAIRE

Synthèse de votre **Etat des Risques de Pollution des Sols**  
Qu'est-ce que l'ERPS ?  
Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien  
Inventaire des sites **BASOL** / **BASIAS** situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

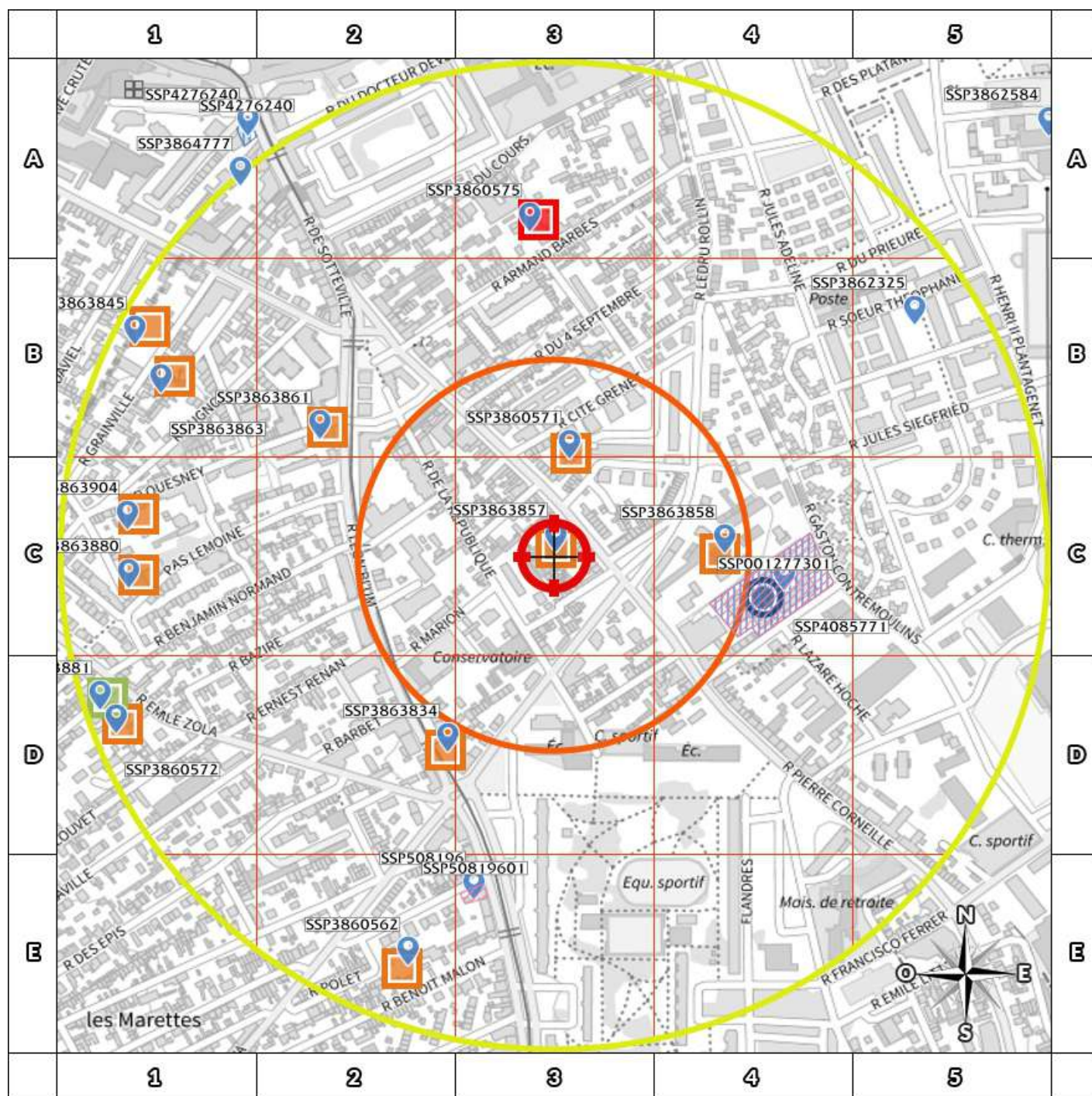
## Qu'est-ce que l'ERPS ?

**Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Qu'est-ce qu'un site pollué ?</b></p> <p>Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.</p>                                                                                                                                                                                                                                              |
| <p><b>Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?</b></p> <p>Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à l'échelle cadastrale.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <p><b>Quels sont les derniers changements ?</b></p> <p>Le décret n° 2022-1289 du 1er octobre 2022 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques vient renforcer le formalisme de l'état de pollution des sols. Depuis le 1er janvier 2023, l'ERP doit mentionner le dernier arrêté pris par le préfet sur l'existence d'un SIS, la date d'élaboration, le numéro des parcelles concernées, ainsi que des dispositions réglementaires, tout en reprenant les informations à disposition dans le système d'information géographique (art R125-26 du Code de l'environnement).</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <p><b>Que signifient BASOL, BASIAS et CASIAS ?</b></p> <p>➔ <b>BASOL</b> : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.</p> <p>➔ <b>BASIAS</b> : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). <b>Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.</b></p> <p>➔ <b>CASIAS</b> : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service, présentant l'historique des activités industrielles ou de services que se sont succédé au cours du temps. <b>CASIAS ne préjuge pas d'une pollution effective des sols des établissements recensés.</b></p> |
| <p><b>Que propose Media Immo ?</b></p> <p>Media Immo vous transmet, à titre informatif, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données <b>BASOL</b> et <b>BASIAS</b>, et sur <b>CASIAS</b>.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <p><b>Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?</b></p> <p>« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, <b>dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution</b>, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la <b>résolution du contrat</b> ou, selon le cas, de <b>se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer</b>. L'acquéreur peut aussi demander la <b>réhabilitation du terrain aux frais du vendeur</b> lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015)</p>                                                                                                                           |

## Cartographie des sites

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien



-  BASOL : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués)
-  BASIAS en activité : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
-  BASIAS dont l'activité est terminée : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
-  BASIAS dont l'activité est inconnue : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
-  Sites CASIAS : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service

-  Emplacement du bien
-  Zone de 200m autour du bien
-  Zone de 500m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement polluée) situés à moins de 500m du bien représentés par les pictos  et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Le descriptif complet des sites CASIAS est consultable sur le site <https://georisques.gouv.fr/>.

## Inventaire des sites BASOL / BASIAS

*situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien*

| Repère                                                                           | Nom                                                            | Activité des sites situés à moins de 200m                                                                                                                | Distance (Environ) |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
|  | HIVET Robert                                                   | Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation                                                                                                            | 8 m                |
|  | DELARUE EMILE                                                  | Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...) | 104 m              |
|  | CFR TOTAL / ex- Sté Française des Carburants / ex- SAX Fernand | Fabrication de caoutchouc synthétique (dont fabrication et/ou dépôt de pneus neufs et rechapage, ...)                                                    | 167 m              |

| Repère                                                                             | Nom                                                                     | Activité des sites situés de 200m à 500m                                                                                                                                                                                                | Distance (Environ) |
|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
|    | CASTRES EQUIPEMENT                                                      |                                                                                                                                                                                                                                         | 214 m              |
|    | BOUTELLER F.                                                            | Station BP Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)                                                                                                 | 225 m              |
|    | SNAMMI (Sté Normande d'Application de Moteurs et Matériels Industriels) | Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)                                                                                | 260 m              |
|    | HYDE                                                                    | Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton                                                                                                                                                                                    | 338 m              |
|    | ANOREM (STE) / ex ANDRE Yves                                            | Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis...                                                                                                                                                                           | 417 m              |
|  | ABINET Hector                                                           | Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)                                                                                                                                           | 418 m              |
|  | LEPERCHY Paul                                                           | Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants                                                                                                                                       | 420 m              |
|  | ex Geoffroy, ex Crevel Louis, ex Baudry René                            | Fabrique d'allume feux résinés Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre,...)                                                                                                              | 443 m              |
|  | MORETTE / ex Obert fils                                                 | Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants                                                                                                                                       | 464 m              |
|  | TRANSPORT TESTUD SA                                                     | Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)                                                                                                                                                                                                 | 465 m              |
|  | TSN / R.D.P. EQUIPEMENT / ex Maretti Louis                              | Fabrication d'autres ouvrages en métaux (emballages métalliques, boulons, articles ménagers, chaînes, ressorts, ...); Activités et entreprises de nettoyage et/ou de vidange; Production de boissons alcooliques distillées et liqueurs | 470 m              |

| Nom | Activité des sites non localisés |
|-----|----------------------------------|
|     | Aucun site non localisé          |

## Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)\*



|                                   |                                                                |
|-----------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| <b>Réalisé en commande** par</b>  | Media Immo                                                     |
| <b>Pour le compte de</b>          | SAS RIVES DE SEINE & ASSOCIES - OFFICE NOTARIAL ROUEN LUCILINE |
| <b>Numéro de dossier</b>          |                                                                |
| <b>Date de réalisation</b>        | 26/05/2026                                                     |
| <b>Localisation du bien</b>       | 60 rue Pierre Corneille<br>76300 SOTTEVILLE LES ROUEN          |
| <b>Section cadastrale</b>         | XA 219                                                         |
| <b>Altitude</b>                   | 11.51m                                                         |
| <b>Données GPS</b>                | Latitude 49.421478 - Longitude 1.091786                        |
| <b>Désignation du vendeur</b>     | VINCI Immobilier                                               |
| <b>Désignation de l'acquéreur</b> |                                                                |

### RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

### GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

### QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

**\* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Etat.**

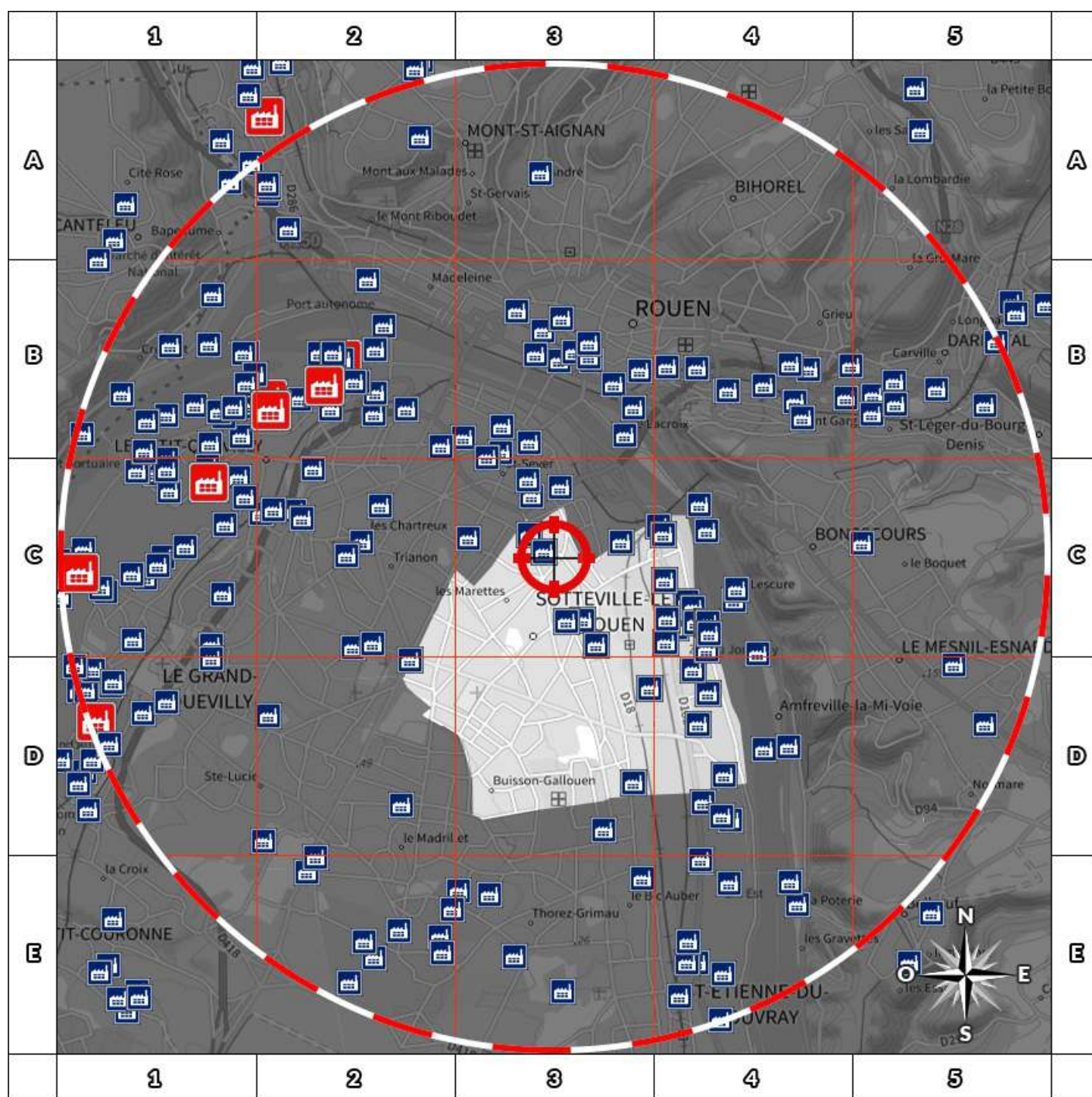
**\*\* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.**

### SOMMAIRE

Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement  
Cartographie des ICPE  
Inventaire des ICPE

## Cartographie des ICPE

Commune de SOTTEVILLE LES ROUEN (76300)



- |  |                     |  |                              |
|--|---------------------|--|------------------------------|
|  | Usine Seveso        |  | Elevage de porc              |
|  | Usine non Seveso    |  | Elevage de bovin             |
|  | Carrière            |  | Elevage de volaille          |
|  | Emplacement du bien |  | Zone de 5000m autour du bien |

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien représentées par les pictos et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

## Inventaire des ICPE

Commune de SOTTEVILLE LES ROUEN (76300)

| Repère                                                                             | Situation       | Nom                                      | Adresse                                                              | Etat d'activité Régime     | Seveso Priorité Nationale |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------|
| <b>ICPE situées à moins de 5000m du bien</b>                                       |                 |                                          |                                                                      |                            |                           |
|    | Valeur Initiale | S AUTO 76                                | 226 rue Victor Hugo<br>76300 SOTTEVILLE LES ROUEN                    | Inconnu                    | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                      | INCONNU                    | NON                       |
|    | Valeur Initiale | OUESTISOL                                | 1, rue Lavoisier<br>76300 Sotteville-lès-Rouen                       | En fin d'exploitation      | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                      | INCONNU                    | NON                       |
|    | Valeur Initiale | DIALOG SAS                               | 35, boulevard Industriel<br>76300 Sotteville-lès-Rouen               | Inconnu                    | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                      | INCONNU                    | NON                       |
|    | Valeur Initiale | SAS 5 A SEC RIF                          | 409 rue Garibaldi<br>76300 SOTTEVILLE LES ROUEN                      | Inconnu                    | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                      | INCONNU                    | NON                       |
|    | Valeur Initiale | OUESTISOL                                | 1, rue Lavoisier<br>76300 Sotteville-lès-Rouen                       | En fin d'exploitation      | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                      | INCONNU                    | NON                       |
|    | Valeur Initiale | VIAM DECHETS INDUSTRIELS                 | 35, boulevard industriel<br>76300 SOTTEVILLE LES ROUEN               | En fin d'exploitation      | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                      | INCONNU                    | NON                       |
|    | Valeur Initiale | SAS 5 A SEC RIF                          | 409 rue Garibaldi<br>76300 SOTTEVILLE LES ROUEN                      | Inconnu                    | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                      | INCONNU                    | NON                       |
|    | Valeur Initiale | NET SEC                                  | 80, rue Garibaldi<br>76300 SOTTEVILLE LES ROUEN                      | Inconnu                    | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                      | INCONNU                    | NON                       |
|    | Valeur Initiale | VIAM DECHETS INDUSTRIELS                 | 35, boulevard industriel<br>76300 SOTTEVILLE LES ROUEN               | En fin d'exploitation      | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                      | INCONNU                    | NON                       |
|  | Valeur Initiale | AZUR DEVELOPPEMENT                       | 31, Boulevard Industriel<br>76300 Sotteville-lès-Rouen               | En fin d'exploitation      | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                      | INCONNU                    | NON                       |
|  | Valeur Initiale | NET SEC                                  | 80, rue Garibaldi<br>76300 SOTTEVILLE LES ROUEN                      | Inconnu                    | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                      | INCONNU                    | NON                       |
|  | Valeur Initiale | DIALOG SAS                               | 35, boulevard Industriel<br>76300 Sotteville-lès-Rouen               | Inconnu                    | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                      | INCONNU                    | NON                       |
|  | Valeur Initiale | CASSE VOITURES SANS PERMIS               | 3, rue Gustave Fouache<br>76300 SOTTEVILLE LES ROUEN                 | Inconnu                    | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                      | INCONNU                    | NON                       |
|  | Valeur Initiale | AUTO DISCOUNT                            | 17 RUE RASPAIL<br>76300 SOTTEVILLE-LES-ROUEN                         | Inconnu                    | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                      | INCONNU                    | NON                       |
|  | Valeur Initiale | TLC                                      | Z I 2 RUE MARIE JEAN A CONDORCET<br>76300 SOTTEVILLE LES ROUEN       | En exploitation avec titre | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                      | INCONNU                    | NON                       |
|  | Valeur Initiale | AUTO DISCOUNT                            | 17 RUE RASPAIL<br>76300 SOTTEVILLE-LES-ROUEN                         | Inconnu                    | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                      | INCONNU                    | NON                       |
|  | Valeur Initiale | CASSE VOITURES SANS PERMIS               | 3, rue Gustave Fouache<br>76300 SOTTEVILLE LES ROUEN                 | Inconnu                    | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                      | INCONNU                    | NON                       |
|  | Valeur Initiale | TLC                                      | Z I 2 RUE MARIE JEAN A CONDORCET<br>76300 SOTTEVILLE LES ROUEN       | En exploitation avec titre | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                      | INCONNU                    | NON                       |
|  | Valeur Initiale | S AUTO 76                                | 226 rue Victor Hugo<br>76300 SOTTEVILLE LES ROUEN                    | Inconnu                    | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                      | INCONNU                    | NON                       |
|  | Valeur Initiale | LELIEUR Odile Jeanne Louise née BENARD   | 43 rue Mendès-France<br>76300 SOTTEVILLE LES ROUEN                   | Inconnu                    | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                      | INCONNU                    | NON                       |
|  | Valeur Initiale | AZUR DEVELOPPEMENT                       | 31, Boulevard Industriel<br>76300 Sotteville-lès-Rouen               | En fin d'exploitation      | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                      | INCONNU                    | NON                       |
|  | Valeur Initiale | RELAIS DE L'ILE DE GAD - total Marketing | 57 BOULEVARD INDUSTRIEL<br>76300 SOTTEVILLE LES ROUEN                | En exploitation avec titre | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                      | INCONNU                    | NON                       |
|  | Valeur Initiale | PARIS PRESSING                           | 10 place Voltaire<br>76300 SOTTEVILLE LES ROUEN                      | Inconnu                    | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                      | INCONNU                    | NON                       |
|  | Valeur Initiale | SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRA | 1 rue contremoulins<br>76300 Sotteville-lès-Rouen                    | Inconnu                    | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                      | INCONNU                    | NON                       |
|  | Valeur Initiale | GEODIS ex GRAUD INTERNATIONAL            | Zone Industrielle du Jonquay voie n° 1<br>76300 SOTTEVILLE LES ROUEN | Inconnu                    | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                      | INCONNU                    | NON                       |

| Repère                                                                             | Situation       | Nom                                      | Adresse                                                                     | Etat d'activité Régime     | Seveso Priorité Nationale |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------|
| <b>ICPE situées à moins de 5000m du bien</b>                                       |                 |                                          |                                                                             |                            |                           |
|    | Valeur Initiale | PARIS PRESSING                           | 10 place Voltaire<br>76300 SOTTEVILLE LES ROUEN                             | Inconnu                    | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                             | INCONNU                    | NON                       |
|    | Valeur Initiale | BRENNTAG Sotteville Chappe               | 6, rue Claude Chappe BP 133<br>76300 SOTTEVILLE LES ROUEN                   | Inconnu                    | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                             | INCONNU                    | NON                       |
|    | Valeur Initiale | GEODIS ex GIRAUD INTERNATIONAL           | Zone Industrielle du Jonquay voie n° 1<br>76300 SOTTEVILLE LES ROUEN        | Inconnu                    | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                             | INCONNU                    | NON                       |
|    | Valeur Initiale | ASTEN                                    | 27 Boulevard Industriel B.P. 65<br>76300 Sotteville-lès-Rouen               | En exploitation avec titre | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                             | INCONNU                    | NON                       |
|    | Valeur Initiale | BRENNTAG Sotteville Chappe               | 6, rue Claude Chappe BP 133<br>76300 SOTTEVILLE LES ROUEN                   | Inconnu                    | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                             | INCONNU                    | NON                       |
|    | Valeur Initiale | SEGAFREDO ZANETTI FRANCE SAS             | 14, Boulevard Industriel<br>76300 Sotteville-lès-Rouen                      | En exploitation avec titre | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                             | INCONNU                    | NON                       |
|    | Valeur Initiale | ASTEN                                    | 27 Boulevard Industriel B.P. 65<br>76300 Sotteville-lès-Rouen               | En exploitation avec titre | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                             | INCONNU                    | NON                       |
|    | Valeur Initiale | ETABLISSEMENTS BIENSTOCK                 | Zone d'activité du Jonquay<br>76300 SOTTEVILLE LES ROUEN                    | En fin d'exploitation      | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                             | INCONNU                    | NON                       |
|    | Valeur Initiale | SNCF VOYAGEURS                           | 1 Rue de paris BP 421<br>76800 Saint-Étienne-du-Rouvray                     | En exploitation avec titre | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                             | INCONNU                    | NON                       |
|    | Valeur Initiale | SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRA | 1 rue contremoulins<br>76300 Sotteville-lès-Rouen                           | Inconnu                    | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                             | INCONNU                    | NON                       |
|  | Valeur Initiale | LELIEUR Odile Jeanne Louise née BENARD   | 43 rue Mendès-France<br>76300 SOTTEVILLE LES ROUEN                          | Inconnu                    | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                             | INCONNU                    | NON                       |
|  | Valeur Initiale | ATHALYS                                  | 31, Boulevard Industriel<br>76300 Sotteville-lès-Rouen                      | En exploitation avec titre | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                             | INCONNU                    | OUI                       |
|  | Valeur Initiale | RELAIS DE L'ILE DE GAD - total Marketing | 57 BOULEVARD INDUSTRIEL<br>76300 SOTTEVILLE LES ROUEN                       | En exploitation avec titre | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                             | INCONNU                    | NON                       |
|  | Valeur Initiale | CSF FRANCE STATIONS SERVICES             | place du marché<br>76300 SOTTEVILLE LES ROUEN                               | Inconnu                    | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                             | INCONNU                    | NON                       |
|  | Valeur Initiale | ATHALYS                                  | 31, Boulevard Industriel<br>76300 Sotteville-lès-Rouen                      | En exploitation avec titre | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                             | INCONNU                    | OUI                       |
|  | Valeur Initiale | MAUROUARD Bruno                          | rue Raspail<br>76300 Sotteville-lès-Rouen                                   | En exploitation avec titre | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                             | INCONNU                    | NON                       |
|  | Valeur Initiale | CSF FRANCE STATIONS SERVICES             | place du marché<br>76300 SOTTEVILLE LES ROUEN                               | Inconnu                    | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                             | INCONNU                    | NON                       |
|  | Valeur Initiale | DIB SERVICES                             | Zone industrielle du Jonquay route du Jonquay<br>76300 Sotteville-lès-Rouen | En fin d'exploitation      | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                             | INCONNU                    | NON                       |
|  | Valeur Initiale | MAUROUARD Bruno                          | rue Raspail<br>76300 Sotteville-lès-Rouen                                   | En exploitation avec titre | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                             | INCONNU                    | NON                       |
|  | Valeur Initiale | SNCF VOYAGEURS                           | 1 Rue de paris BP 421<br>76800 Saint-Étienne-du-Rouvray                     | En exploitation avec titre | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                             | INCONNU                    | NON                       |
|  | Valeur Initiale | DIB SERVICES                             | Zone industrielle du Jonquay route du Jonquay<br>76300 Sotteville-lès-Rouen | En fin d'exploitation      | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                             | INCONNU                    | NON                       |
|  | Valeur Initiale | SEGAFREDO ZANETTI FRANCE SAS             | 14, Boulevard Industriel<br>76300 Sotteville-lès-Rouen                      | En exploitation avec titre | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                             | INCONNU                    | NON                       |
|  | Valeur Initiale | SEDAP                                    | Parc d'Activités du Jonquay 1<br>76300 SOTTEVILLE LES ROUEN                 | En fin d'exploitation      | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                             | INCONNU                    | NON                       |
|  | Valeur Initiale | ETABLISSEMENTS BIENSTOCK                 | Zone d'activité du Jonquay<br>76300 SOTTEVILLE LES ROUEN                    | En fin d'exploitation      | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                             | INCONNU                    | NON                       |
|  | Valeur Initiale | SNCF VOYAGEURS                           | Rampe du Pont de Quatre Mares<br>76300 Sotteville-lès-Rouen                 | En exploitation avec titre | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                             | INCONNU                    | NON                       |
|  | Valeur Initiale | SNCF VOYAGEURS                           | Rampe du Pont de Quatre Mares<br>76300 Sotteville-lès-Rouen                 | En exploitation avec titre | Non Seveso                |
|                                                                                    |                 |                                          |                                                                             | INCONNU                    | NON                       |

| Repère                                                                             | Situation       | Nom                                | Adresse                                                           | Etat d'activité<br>Régime  | Seveso<br>Priorité Nationale |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|----------------------------|------------------------------|
| <b>ICPE situées à moins de 5000m du bien</b>                                       |                 |                                    |                                                                   |                            |                              |
|    | Valeur Initiale | ROUENNAISE DE L'AUTOMOBILE         | 207, avenue du 14 juillet<br>76300 SOTTEVILLE LES ROUEN           | Inconnu                    | Non Seveso                   |
|                                                                                    |                 |                                    |                                                                   | INCONNU                    | NON                          |
|    | Valeur Initiale | ROUENNAISE DE L'AUTOMOBILE         | 207, avenue du 14 juillet<br>76300 SOTTEVILLE LES ROUEN           | Inconnu                    | Non Seveso                   |
|                                                                                    |                 |                                    |                                                                   | INCONNU                    | NON                          |
|    | Valeur Initiale | MULTISOL INTERNATIONAL<br>SERVICES | 1, Chemin de la Mivoie B.P. 124<br>76303 Sotteville-lès-Rouen     | En exploitation avec titre | Non Seveso                   |
|                                                                                    |                 |                                    |                                                                   | INCONNU                    | NON                          |
|    | Valeur Initiale | SEDAP                              | Parc d'Activités du Jonquay 1<br>76300 SOTTEVILLE LES ROUEN       | En fin d'exploitation      | Non Seveso                   |
|                                                                                    |                 |                                    |                                                                   | INCONNU                    | NON                          |
|    | Valeur Initiale | KIMBERLY CLARK SNC                 | 8 Rue Antoine Lavoisier BP 264<br>76300 Sotteville-lès-Rouen      | En exploitation avec titre | Non Seveso                   |
|                                                                                    |                 |                                    |                                                                   | INCONNU                    | OUI                          |
|    | Valeur Initiale | MULTISOL INTERNATIONAL<br>SERVICES | 1, Chemin de la Mivoie B.P. 124<br>76303 Sotteville-lès-Rouen     | En exploitation avec titre | Non Seveso                   |
|                                                                                    |                 |                                    |                                                                   | INCONNU                    | NON                          |
|    | Valeur Initiale | KIMBERLY CLARK SNC                 | 8 Rue Antoine Lavoisier BP 264<br>76300 Sotteville-lès-Rouen      | En exploitation avec titre | Non Seveso                   |
|                                                                                    |                 |                                    |                                                                   | INCONNU                    | OUI                          |
|    | Valeur Initiale | BRENNTAG S.A.                      | 1, Boulevard Industriel<br>76300 Sotteville-lès-Rouen             | Inconnu                    | Non Seveso                   |
|                                                                                    |                 |                                    |                                                                   | INCONNU                    | NON                          |
|    | Valeur Initiale | BRENNTAG S.A.                      | 1, Boulevard Industriel<br>76300 Sotteville-lès-Rouen             | Inconnu                    | Non Seveso                   |
|                                                                                    |                 |                                    |                                                                   | INCONNU                    | NON                          |
|    | Valeur Initiale | COFRISSET                          | 4, rue Marie Jean Antoine Condorcet<br>76300 Sotteville-lès-Rouen | Inconnu                    | Non Seveso                   |
|                                                                                    |                 |                                    |                                                                   | INCONNU                    | NON                          |
|    | Valeur Initiale | COFRISSET                          | 4, rue Marie Jean Antoine Condorcet<br>76300 Sotteville-lès-Rouen | Inconnu                    | Non Seveso                   |
|                                                                                    |                 |                                    |                                                                   | INCONNU                    | NON                          |
|   | Valeur Initiale | Castres Equipement                 | 2 rue Jean Hyacinthe Vincent<br>76300 Sotteville-lès-Rouen        | Inconnu                    | Non Seveso                   |
|                                                                                    |                 |                                    |                                                                   | INCONNU                    | NON                          |
|  | Valeur Initiale | Castres Equipement                 | 2 rue Jean Hyacinthe Vincent<br>76300 Sotteville-lès-Rouen        | Inconnu                    | Non Seveso                   |
|                                                                                    |                 |                                    |                                                                   | INCONNU                    | NON                          |

| Nom                                                                    | Adresse | Etat d'activité<br>Régime | Seveso<br>Priorité Nationale |
|------------------------------------------------------------------------|---------|---------------------------|------------------------------|
| <b>ICPE situées à plus de 5000m du bien</b>                            |         |                           |                              |
| Aucun ICPE à plus de 5000m du bien sur la commune SOTTEVILLE LES ROUEN |         |                           |                              |

## Extrait de Georisques

Depuis des données publiques de l'Etat disponibles sur le site [Georisques.gouv.fr](http://Georisques.gouv.fr)



|                                   |                                                                |
|-----------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| <b>Réalisé en commande** par</b>  | Media Immo                                                     |
| <b>Pour le compte de</b>          | SAS RIVES DE SEINE & ASSOCIES - OFFICE NOTARIAL ROUEN LUCILINE |
| <b>Numéro de dossier</b>          |                                                                |
| <b>Date de réalisation</b>        | 26/05/2026                                                     |
| <b>Localisation du bien</b>       | 60 rue Pierre Corneille<br>76300 SOTTEVILLE LES ROUEN          |
| <b>Section cadastrale</b>         | XA 219                                                         |
| <b>Altitude</b>                   | 11.51m                                                         |
| <b>Données GPS</b>                | Latitude 49.421477603057 - Longitude 1.0917861639994           |
| <b>Désignation du vendeur</b>     | VINCI Immobilier                                               |
| <b>Désignation de l'acquéreur</b> |                                                                |



Attention : ce descriptif n'est pas un état des risques (ERP) conforme aux articles L-125-5 et R125-26 du code de l'Environnement. Ce descriptif est délivré à titre informatif. Il n'a pas de valeur juridique.

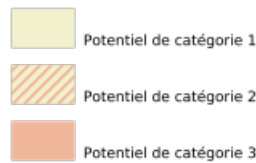
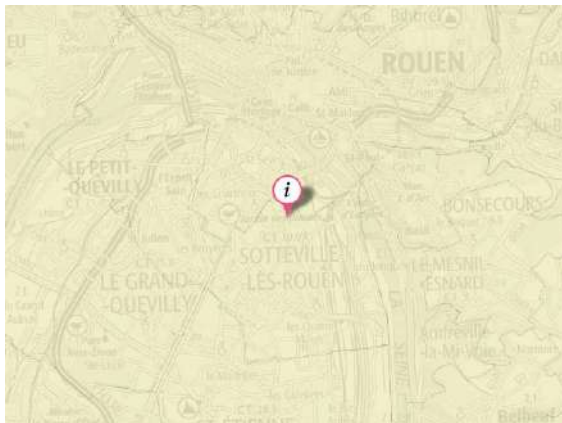


| Risques                                                   | Concerné | Détails                                                                                                        |
|-----------------------------------------------------------|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Radon                                                     | Oui      | Niveau : 1                                                                                                     |
| TRI : Territoire à Risque important d'inondation          | Oui      | 1 TRI sur la commune                                                                                           |
| PAPI : Programmes d'Actions de Prévention des Inondations | Oui      | 1 PAPI sur la commune                                                                                          |
| Canalisations de matières dangereuses                     | Non      | 0 canalisation(s) dans un rayon de 1000 m                                                                      |
| Installations industrielles rejetant des polluants        | Oui      | 50 établissement(s) rejetant des polluants dans un rayon de 5000 m                                             |
| Installations nucléaires                                  | Non      | 0 installation(s) nucléaire(s) dans un rayon de 10000 m<br>0 centrale(s) nucléaire(s) dans un rayon de 20000 m |

## Cartographies

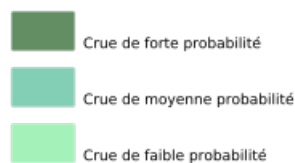
### Radon

La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories. Celle-ci fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne présage en rien des concentrations présentes dans votre habitation, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur, etc.) (Source : IRSN).



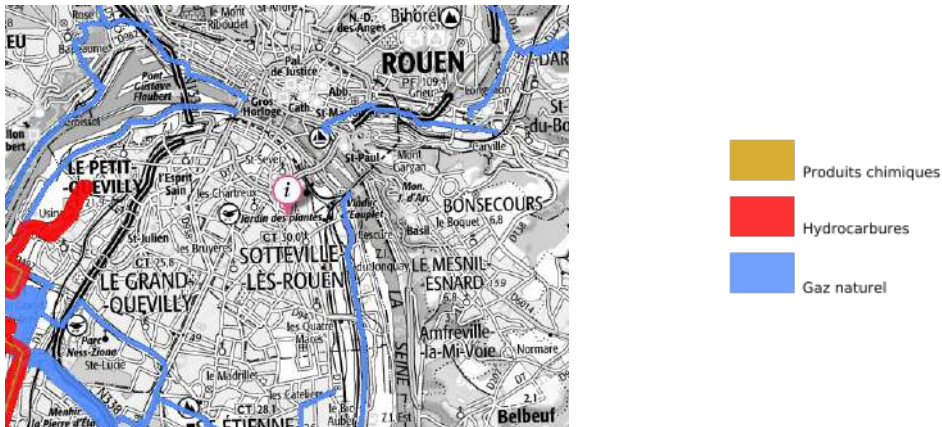
### Territoire à Risque important d'Inondation - TRI

Cette carte (Territoires à Risques importants d'Inondations – TRI) représente des zones pouvant être inondées. Ces zones sont déterminées soit en fonction d'un historique d'inondation passées soit en fonction de calculs. Trois périodes de temps sont ainsi retenues : événement fréquent, moyen, et extrême pour situer dans le temps la possibilité d'une inondation et sa force.



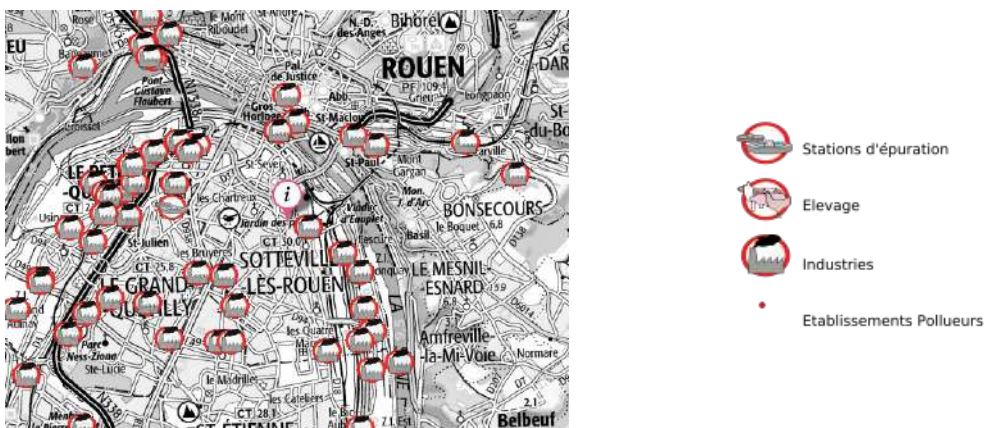
## Canalisations de matières dangereuses

La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.



## Installations industrielles rejetant des polluants

Ces installations industrielles déclarent des rejets de polluants potentiellement dangereux dans l'air, l'eau ou les sols. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon de 5km a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information.



## Installations nucléaires

La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.



-  Autres activités industrielles
-  Démantèlement
-  Démantèlement avec risque Iode
-  Activités de recherche
-  Activités de recherche avec risque Iode
-  Cycle du combustible
-  Cycle du combustible avec risque Iode
-  Gestion des déchets radioactifs
-  Gestion des déchets radioactifs avec risque Iode
-  Centrale nucléaire de production d'électricité
-  Centrale nucléaire de production d'électricité avec risque Iode

## Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme



|                                 |                                                                |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| <b>Réalisé en commande* par</b> | Media Immo                                                     |
| <b>Pour le compte de</b>        | SAS RIVES DE SEINE & ASSOCIES - OFFICE NOTARIAL ROUEN LUCILINE |
| <b>Numéro de dossier</b>        |                                                                |
| <b>Date de réalisation</b>      | 26/05/2026                                                     |

|                             |                                                       |
|-----------------------------|-------------------------------------------------------|
| <b>Localisation du bien</b> | 60 rue Pierre Corneille<br>76300 SOTTEVILLE LES ROUEN |
| <b>Section cadastrale</b>   | XA 219                                                |
| <b>Altitude</b>             | 11.51m                                                |
| <b>Données GPS</b>          | Latitude 49.421478 - Longitude 1.091786               |

|                                   |                  |
|-----------------------------------|------------------|
| <b>Désignation du vendeur</b>     | VINCI Immobilier |
| <b>Désignation de l'acquéreur</b> |                  |

\* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ENSA du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

| EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT |            |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Non exposé                                                                       | 000 XA 219 |

### SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Nuisances Sonores Aériennes  
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)  
Cartographie  
Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodrômes

## Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n°

du

mis à jour le

Adresse de l'immeuble

Cadastre

60 rue Pierre Corneille

XA 219

76300 SOTTEVILLE LES ROUEN

### Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB

<sup>1</sup> oui ☐ non ☒

révisé ☐

approuvé ☐

date

<sup>1</sup> si oui, nom de l'aérodrome :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation

<sup>2</sup> oui ☐ non ☒

<sup>2</sup> si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui ☐ non ☐

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB

<sup>1</sup> oui ☐ non ☒

révisé ☐

approuvé ☐

date

<sup>1</sup> si oui, nom de l'aérodrome :

### Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

zone A <sup>1</sup>  
forte

☐

zone B <sup>2</sup>  
forte

☐

zone C <sup>3</sup>  
modérée

☐

zone D <sup>4</sup>

☐

<sup>1</sup> (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

<sup>2</sup> (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 et 62)

<sup>3</sup> (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisie entre 57 et 55)

<sup>4</sup> (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quaterbis A du code général des impôts (et sous réserve des dispositions de l'article L. 112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

### Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prises en compte

Consultation en ligne sur <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>  
Plan disponible en Prefecture et/ou en Mairie de SOTTEVILLE LES ROUEN

### Vendeur - Acquéreur

Vendeur

VINCI Immobilier

Acquéreur

Date

26/05/2026

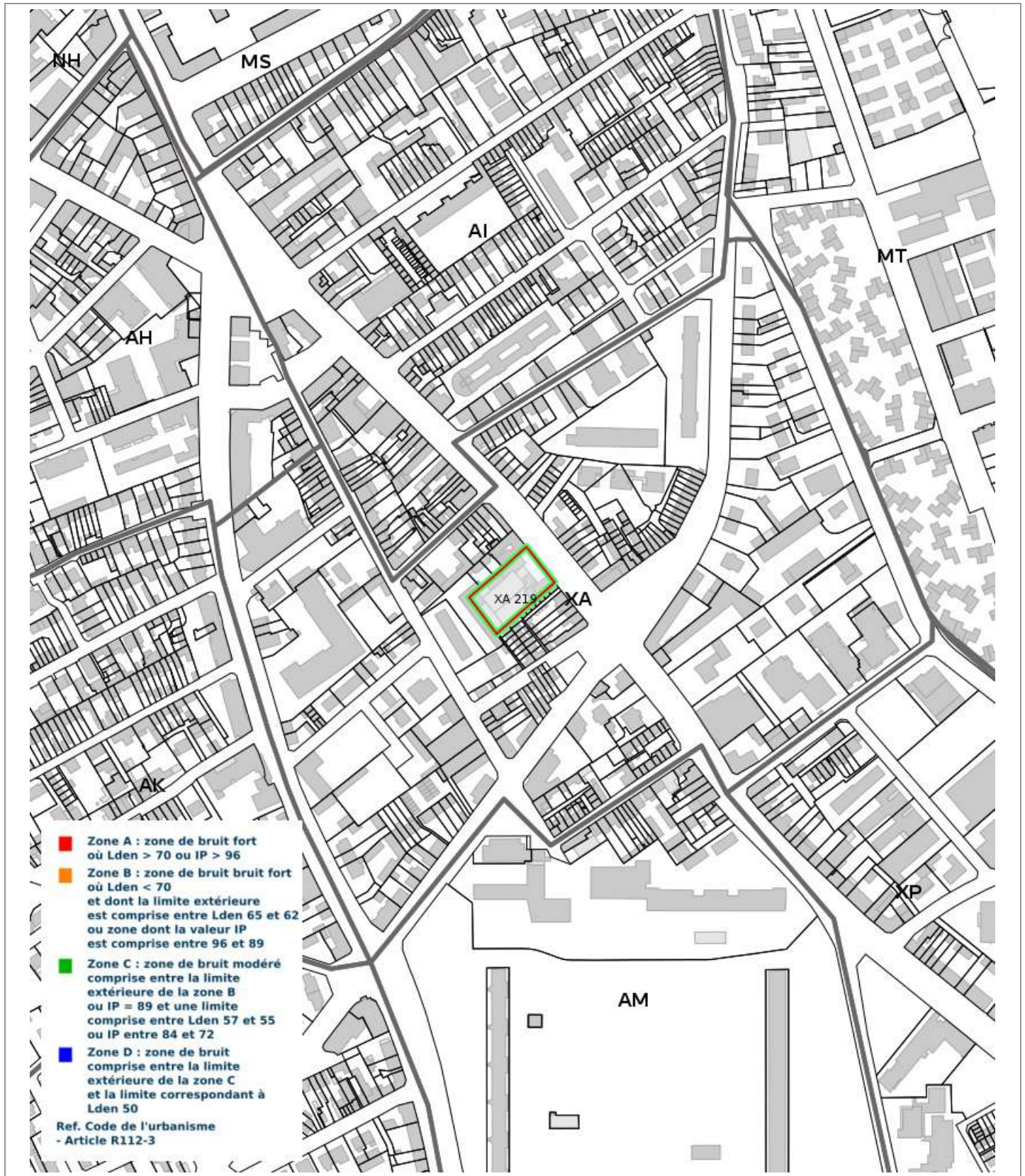
Fin de validité

26/11/2026

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostics technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Information sur les nuisances sonores aériennes. Pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologiques et solidaire  
<https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/>

## Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit



## Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodrômes



### PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

| CONSTRUCTIONS NOUVELLES                                                                            | ZONE A                                                                                        | ZONE B | ZONE C                                                                                                                                 | ZONE D |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Logements nécessaires à l'activité de l'aérodrome, hôtels de voyageurs en transit                  |                                                                                               |        |                                                                                                                                        |        |
| Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone | dans les secteurs déjà urbanisés                                                              |        |                                                                                                                                        |        |
| Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole                       | dans les secteurs déjà urbanisés                                                              |        |                                                                                                                                        |        |
| Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique                   | s'ils ne peuvent être localisés ailleurs                                                      |        |                                                                                                                                        |        |
| Constructions à usage industriel, commercial et agricole                                           | s'ils ne risquent pas d'entraîner l'implantation de population permanente                     |        |                                                                                                                                        |        |
| Equipements publics ou collectifs                                                                  | s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes |        |                                                                                                                                        |        |
| Maisons d'habitation individuelles non groupées                                                    |                                                                                               |        | si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil |        |
| Immeubles collectifs à usage d'habitation                                                          |                                                                                               |        |                                                                                                                                        |        |
| Habitat groupé (lotissement, ...) parcs résidentiels de loisirs                                    |                                                                                               |        |                                                                                                                                        |        |

| HABITAT EXISTANT                                                                                                                    | ZONE A                                                                                   | ZONE B | ZONE C                                                                                  | ZONE D |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes  | sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances |        |                                                                                         |        |
| Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants |                                                                                          |        | si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores |        |

| CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTANT             |                          |              |
|---------------------------------------------------------|--------------------------|--------------|
| autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique | autorisé sous conditions | Non autorisé |

© DGAC 2004